

VILLE DE TROUY

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/02/2018**

RAPPORT D'ORIENTATION

BUDGÉTAIRE ÉLABORÉ

DANS LE CADRE DU

DÉBAT D'ORIENTATION

BUDGÉTAIRE 2018

(D.O.B.)



SOMMAIRE

INTRODUCTION

Page 1

I/ UNE NÉCESSAIRE ANTICIPATION ET ADAPTATION DE NOTRE VILLE AU DURCISSEMENT FINANCIER DÉSORMAIS EN VIGUEUR DANS LES PLUS GRANDES COLLECTIVITÉS DE L'HEXAGONE

Pages 1 à 10

A/ Les éléments conjoncturels

B/ Après la baisse soutenue des dotations sur les années antérieures, une nouvelle tentative plus démocratique pour entériner le principe de rationalisation des finances du bloc territorial avec le pacte de confiance « Etat-Collectivités »...

C/ Les autres dispositions législatives usuelles, découlant notamment de la Loi de Finances 2018

II/ RÉTROSPECTIVE LOCALE 2017

Pages 1 à 21

A/ Les données générales et le résultat du budget principal

- 1) Les grandes masses financières
- 2) Les fonds de roulement et le résultat des exercices
- 3) L'endettement

B/ Les soldes intermédiaires de gestion

- 1) Les épargnes
- 2) Dynamisme des recettes et des dépenses de fonctionnement

C/ Le niveau de l'endettement – budget principal uniquement

- 1) En-cours de dette et annuités
- 2) Ratios de désendettement

D/ La fiscalité directe

- 1) Les bases fiscales
- 2) Les taux et produits fiscaux

E/ Les dépenses

- 1) Les dépenses de fonctionnement
- 2) Les dépenses d'investissement

F/ Les recettes

- 1) les recettes de fonctionnement
- 2) les recettes d'investissement

G/ Le financement de l'investissement

H/ Les ratios de structure

I/ Les données générales issues des budgets annexes

III/ LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES 2017

Pages 1 à 14

A/ Les principes fondamentaux qui scellent les orientations

B/ Configuration du budget principal 2018

- 1) La section de fonctionnement
- 2) La section d'investissement

C/ Hypothèses financières selon l'inscription des différents blocs de dépenses avec projection sur le besoin de financement et sur le résultat

D/ Les orientations concernant les budgets annexes

E/ Traduction consolidée des éléments de prospective financière envisagée sur l'ensemble des budgets pour 2018 et 2019

IV/ FOCUS SUR LA SITUATION GLOBALE DE DETTE AVEC PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION SUR 2018

Pages 1 à 9

A/ Les caractéristiques de la dette communale de Trouy

B/ L'évolution de l'endettement communal

V/ FOCUS SUR LA SITUATION GLOBALE DU PERSONNEL AVEC PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION SUR 2018

Pages 1 à 3

INTRODUCTION

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les villes de 3 500 habitants et plus, un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit intervenir dans les 2 mois précédents l'examen et le vote du budget primitif, sans quoi, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif, est entachée d'illégalité.

Cette obligation est aussi le moment privilégié pour communiquer annuellement l'ensemble des informations financières et budgétaires issues de l'exercice précédent et est destiné à éclairer les élus en amont du vote du Budget Primitif (BP) sur les caractéristiques d'endettement de la collectivité et sur les grandes orientations municipales, notamment au travers des engagements pluriannuels envisagés.

Toutefois, cette communication ne donne aucunement lieu à une approbation des orientations envisagées et n'engagent pas l'autorité territoriale pour l'établissement du prochain budget, en cours de préparation et par conséquent susceptible de modifications ou ajustements d'ici le vote définitif du BP.

L'adoption de la loi n°2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a par ailleurs induit, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, impliquant, à la fois présentation et délibération d'un rapport comportant un contenu précis obligatoire, puis modalité de mise à disposition au public via mise en ligne internet et transmission au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de rattachement.

Enfin, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 récemment adoptée en date du 22 janvier 2018, est venu enrichir en son article 13 II, nos obligations concernant l'organisation de ce débat, sur deux points particuliers : présentation d'objectifs, tous budgets confondus, concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, et l'évolution du besoin de financement annuel.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments, il sera par conséquent demandé au Conseil Municipal, de prendre acte, de la communication du présent débat d'orientations budgétaires, et ainsi y consacrer une délibération spécifique.

PREMIÈRE PARTIE : **UNE NÉCESSAIRE ANTICIPATION ET ADAPTATION DE NOTRE VILLE AU DURCISSEMENT FINANCIER DÉSORMAIS EN VIGUEUR DANS LES PLUS GRANDES COLLECTIVITÉS DE L'HEXAGONE**

Avant d'aborder les nouvelles exigences réglementaires et institutionnelles qui astreignent les collectivités à encore plus de vertu, nous nous attacherons comme chaque année, à dresser un rapide débriefing du contexte économique, financier et social, conditionnant le prochain acte d'élaboration budgétaire à venir.

A) Les éléments conjoncturels

1- Environnement macro-économique et financier général

D'une manière générale, **la reprise économique se confirme, mais des risques baissiers assombrissent le tableau :**

- **incertitude de politique économique**, comme aux Etats Unis, avec un retard certain, pris dans la mise en œuvre des politiques économiques et fiscales favorables à la croissance, ainsi qu'au Royaume Uni, où demeure des interrogations autour de l'issue et du coût du Brexit
- **les bouleversements institutionnels** que représentent la Corée du Nord et la Catalogne constituent une menace supplémentaire aux grands équilibres favorisant la croissance
- **des marchés financiers présentant des signes de tensions suscitant questionnement autour d'une survalorisation potentielle des actifs financiers** qui pourrait entraîner une nouvelle frilosité de la part des investisseurs et face à laquelle, toute erreur de politique monétaire serait particulièrement dommageable à la croissance

D'un point de vue monétaire, on assiste à un resserrement très progressif, où la BCE attendra la fin de son programme d'assouplissement quantitatif (baptisé QE) pour remonter ses taux directeurs.

Par ailleurs, **l'appréciation de l'euro ralentit l'inflation**, porté à +1.5% en moyenne sur 2017, ce qui pourrait tonifier un peu d'avantage, la croissance jusqu'ici amorcée, tant l'inflation, aussi contenu soit-t-elle, peut influencer à la baisse le pouvoir d'achat des ménages.

La perspective des taux d'intérêt quant à elle, laisse entrevoir le maintien de bonnes conditions d'obtentions de crédits, se manifestant par :

- **une stabilité des taux courts** à horizon deux ans (index monétaires situés sur la fourchette négative -0.40% à -0.30%)
- **une remontée progressive des taux longs 10 ans** (affichant +0.50% par rapport à il y a 18 mois en zone euro Allemagne ou encore la France et +0.70% aux Etats Unis)

2- État des lieux des finances locales

Instauré par la loi NOTRe (août 2015) **l'Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale** est une nouvelle institution d'Etat, chargée d'établir, de collecter, d'analyser et de mettre à jour les données et les statistiques portant sur la gestion des collectivités territoriales et de diffuser ces travaux, afin de favoriser le développement

des bonnes pratiques et peut également être amené à réaliser des évaluations de politiques publiques locales.

De ses principales analyses, il ressort la tendance suivante :

- **Augmentation des dépenses de fonctionnement en net recul** par rapport à 2013 ; 2016 témoignant même d'une diminution des dépenses à caractère générale et autres charges (par opposition aux frais de personnel qui augmentent moins en proportion (+0.90% au lieu de +3.00% en 2013), mais poursuivent toujours une tendance à la hausse
- **Recul incontestable du recours à l'endettement...**
- **...pour des investissements publics locaux incontestablement réduits de 15%** (ou 9 milliards) pour un niveau comparable à leurs niveaux initiaux de 2006
- **Poursuite de la rationalisation des cartes communale et intercommunale** à travers les nouveaux mécanismes de fusion et communes nouvelles, portant **le nombre de communes à 35 502 pour 2018 au lieu de 36 529 en 2015** (- 1027 communes sur 3 ans)
- Dans la même logique, **les EPCI passent de 2 063 en 2016 à 1 267 en 2017**, pour une rationalisation de 796 unités

B) Après la baisse soutenue des dotations sur les années antérieures, une nouvelle tentative plus démocratique pour entériner le principe de rationalisation des finances du bloc territorial avec le pacte de confiance « Etat-Collectivités »...

Si la contribution des collectivités au redressement des comptes publics s'illustrait auparavant par un prélèvement unilatéral opéré sur les dotations de fonctionnement, le gouvernement « Macroniste » élu en mai dernier prône une toute autre méthode, à priori moins restrictive et prescrite, basée sur la confiance de chaque collectivité pour respecter à posteriori, les différents indicateurs, synonymes d'effort de réduction du déficit public et de maîtrise des dépenses.

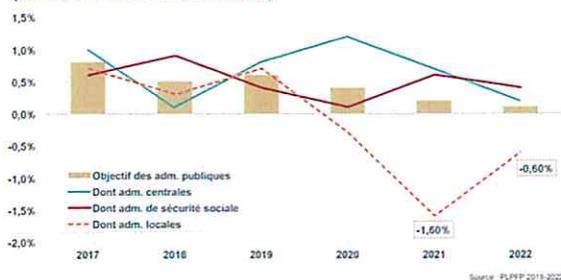
En somme, une méthode différemment dictée et pas forcément moins contraignante, en vue d'asseoir définitivement cette nouvelle culture de « rationalisation des dépenses » au sein même des collectivités...

Ces nouvelles dispositions sont abordées à travers la **Loi de Programmation des Finances publiques (LPFP) 2018 - 2022**, donnant un cadre pluriannuel aux budgets publics (englobant l'Etat, les administrations de sécurité sociale et les administrations publiques locales) à travers des objectifs d'équilibre des finances publiques, déclinés par type d'administration et la trajectoire pour y parvenir.

Tel que le démontrent les illustrations graphiques ci-après, ces objectifs, assignés aux plus importantes collectivités de l'hexagone, passeront par la **maîtrise de la dépense publique locale, via « l'objectif d'évolution de la dépense publique locale » (ODEDEL)**, créé par l'article 11 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour la période 2014-2019 et exprimé sous la forme d'un taux de croissance en valeur à périmètre constant pour chacune des années de la période de programmation, ainsi que par la **maîtrise de la dette locale via le suivi du ratio de désendettement**.

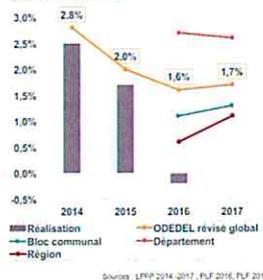
Les objectifs généraux des finances publiques...

Taux de croissance en volume des dépenses publiques (fonctionnement et investissement)

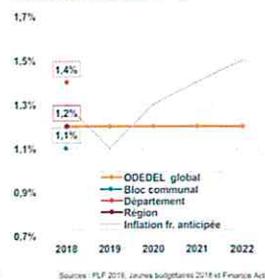


Les collectivités associées à l'effort de maîtrise des dépenses via l'ODEDEL

ODEDEL : objectifs et réalisation (en % des DRF)



ODEDEL : déclinaison par strate et inflation anticipée (en %)



10/11/2017

FinanceActive

30

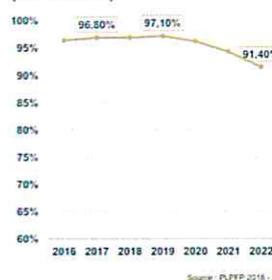
10/11/2017

FinanceActive

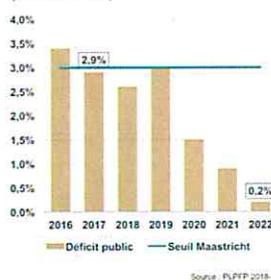
31

Réduction de la dette et du déficit public

Trajectoire de la dette publique (en % du PIB)



Trajectoire du déficit public (en % du PIB)



10/11/2017

FinanceActive

29

Le secteur public local est donc amené à contribuer au **redressement des comptes publics pour 13 milliards d'euros** sur la période 2018 – 2022, générateurs d'excédents à hauteur de 0,60 point de PIB. Pour cela, les **dépenses de fonctionnement tous budgets consolidés ne devront pas augmenter de plus de 1,20% en moyenne sur la même période** et **319 collectivités les plus peuplées** (Régions, Départements, Communes > 50 000 habitants, EPCI > 150 000 habitants, Corse, Métropole de Lyon, ou encore Martinique et Guyane) **contractualiseront ainsi avec l'Etat** pour œuvrer en ce sens et ainsi garantir leur trajectoire d'excédents et de dépenses.

Parallèlement, le **ratio de désendettement**, exprimé en années et correspondant au rapport « **encours de la dette au 31/12 / CAF brute(*)** », **renforcera « une règle d'or »**, en venant représenter le **4^{ème} grand principe de cette règle**, après :

- Le vote en équilibre de chaque section
- La couverture du remboursement annuel de la dette par les ressources propres
- L'estimation sincère des recettes et dépenses

(*) CAF brute = recettes réelles de fonctionnement (RRF)- dépenses réelles de fonctionnement (DRF) tous budgets confondus

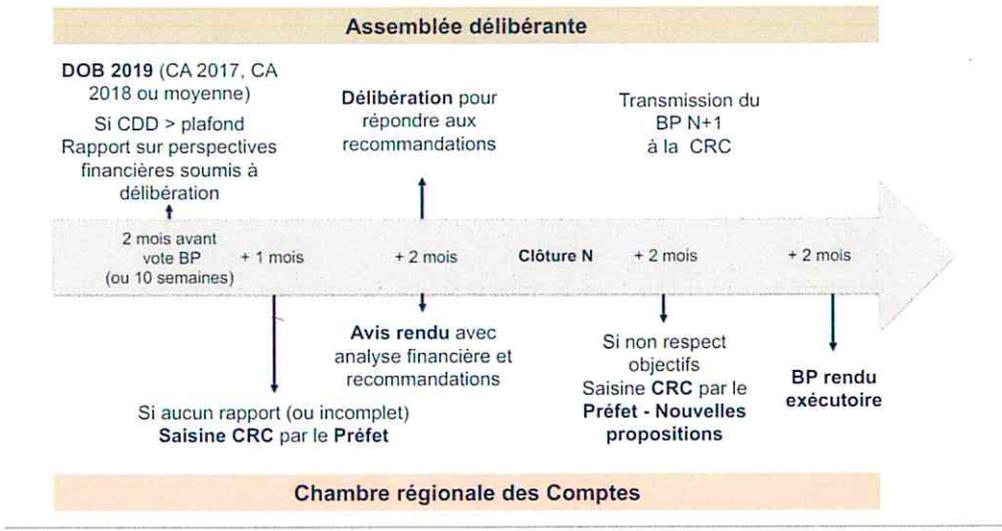
Ce ratio sera mis sous contrôle pour plus de 1 300 collectivités (Communes > à 10 000 habitants, EPCI > à 50 000 habitants, les Départements et les Régions) afin de surveiller l'évolution parallèle des dépenses de fonctionnement et de l'encours de la dette **permettant ainsi d'encadrer la soutenabilité financière du recours à l'emprunt et de mesurer le dégagement supplémentaire d'autofinancement** ; le but étant de définir une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement pour les plus endettées.

De nouveaux plafonds seront par conséquent à respecter selon les strates de collectivités (*) et une nouvelle règle budgétaire contraignante sera mise en œuvre autour d'un rapport « sanction » (illustré ci-après) **devant être présenté et**

adopté à l'occasion du DOB, pour les collectivités situées au-delà de ces plafonds.
(*)

Plafond national de référence	
<input type="checkbox"/> Communes (si DRF > 60 millions €) <input type="checkbox"/> EPCI à fiscalité propre (si DRF > 60 millions €)	12 années
<input type="checkbox"/> Départements <input type="checkbox"/> Métropole de Lyon	10 années
<input type="checkbox"/> Régions <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de Corse, Guyane et Martinique	9 années

Une règle budgétaire contraignante



Car bien évidemment, pour être réellement opportuns et efficaces, ces objectifs doivent s'accompagner de mécanismes de contrôle et correctifs judicieusement évalués à postériori.

Ainsi, les collectivités ne respectant pas les objectifs fixés, seront sanctionnées dès 2019, en subissant la reprise financière par l'Etat, d'un montant de 75% de l'écart constaté entre l'objectif et la réalisation pour les collectivités ayant contractualisé ; cette reprise, ne pouvant excéder 2% des RRF du budget principal, sera réalisée sous forme d'une diminution des mensualités versées par l'Etat aux collectivités (par exemple, le FCTVA,

fraction de TICPE pour les départements ou de TVA pour les régions). Tel qu'indiqué ci-dessus, les collectivités disposeront alors d'un mois pour formuler une observation. Pour les collectivités qui entrent dans le champ de la contractualisation mais qui n'ont pas conclu de contrat, la reprise financière passe à 100%(au lieu de 75%) de l'écart constaté entre l'objectif et la réalisation

Au contraire, les collectivités, qui joueront le jeu favorablement, pourront bénéficier d'une attribution supplémentaire pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), car en dépit de ces mesures, il sera alors d'usage, d'afficher une certaine ambition et de ne pas pénaliser les investissements

Puisque nous évoquons d'ailleurs les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, notons que les montants plafonds annuels fixés sur le quinquennat, s'élèveront de la manière suivante :

2018	48.11 MDS €
2019	48.09 MDS €
2020	48.43 MDS €
2021	48.49 MDS €
2022	48.49 MDS €

C) Les autres dispositions législatives usuelles, découlant notamment de la Loi de Finances 2018

1- DGF et mécanismes de péréquation

Au-delà des nouvelles dispositions applicables au travers de la LPFP, parcourue ci-avant, 2018 sera arborée comme chaque année de la traditionnelle loi de Finances (LF), donnant un cadre financier annuel en fixant les crédits de recettes et dépenses à respecter. A savoir que la LF peut à tout moment être ajustée par les lois de finances rectificatives (LFR) et que ce document peut être enrichi d'annexes particulières, telles que celles concernant les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

Avant de lister les principales évolutions émanant de la LF 2018, remarquons simplement que la méthode « macroniste » apporte un changement important à la méthode « hollandaise » en ce qui concerne la contribution même des collectivités au redressement des comptes publics : d'une part, la recherche d'économie est réfléchie en amont et non en aval, puis le partage de l'effort est réparti sur les collectivités les plus peuplées et non sur la totalité.

En découle par conséquent, la **stabilisation des dotations (DGF)**, fluctuant en fonction de l'évolution de la population, **contrebalancé par un abondement de péréquation verticale (DSR-DSU) divisé de moitié.**

Un écrêtement de la dotation forfaitaire (DF) d'environ 80% du montant 2017 est à prévoir pour les communes en 2018, ainsi qu'un écrêtement de la part Compensation Part Salaire (CPS) de 2,21% pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU)

Les variables historiques d'ajustement de l'enveloppe normée sont en partie abandonnées (allocations compensatrices de fiscalité directe locale) au profit de la DCRTP en baisse de **- 15,5%**, -6% pour les régions et -0,30% pour les départements.

Concernant la péréquation horizontale, **le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communal (FPIC) reste figé à son volume de 2017**, pour un retour progressif au mécanisme de garantie de droit commun en 2020.

2- La taxe d'habitation réformée et non supprimée

Projet phare du gouvernement « Macron », la réforme de la taxe d'habitation a beaucoup fait couler d'encre ces derniers mois, sans que nous soyons pour autant réellement capables, à cette heure, de percevoir exactement les grands changements en découlant pour les communes... Beaucoup de doutes persistent effectivement autour de la compensation de produit fiscal, alors annoncée par l'Etat.

Tout d'abord, il me semble intéressant de rappeler les différences existantes entre les notions d'exonérations et de dégrèvements.

Exonération

- Au niveau du contribuable : dispensé de payer l'impôt dans sa totalité
- L'Etat verse aux collectivités locales une compensation assise sur le montant des bases nettes de l'année précédente sur la base d'un taux gelé à son niveau de 1991
- La collectivité locale supporte donc un ticket modérateur proportionnel à l'augmentation de son taux de taxe d'habitation depuis 1991, mais bénéficie de l'accroissement éventuel des bases exonérées

Dégrèvement

- Au niveau du contribuable : déduction uniquement d'une partie de l'impôt
- Le montant du dégrèvement partiel est réduit d'un montant égal au produit de la base nette imposable par l'augmentation du taux global de taxe d'habitation constatée depuis 2000
- Le ticket modérateur est alors supporté par le contribuable dégrévé
- Pas d'incitation pour les collectivités à adopter une politique fiscale plus modéré

Ensuite, en vue de mieux comprendre, les tenants et aboutissants liés à cette réforme, je vous propose la série de vignettes illustrées ci-après, me semblant à la fois pertinente et appropriée à l'évolution du mécanisme concerné.

Le dégrèvement TH actuel demeure

Dégrèvement partiel : description du mécanisme actuel

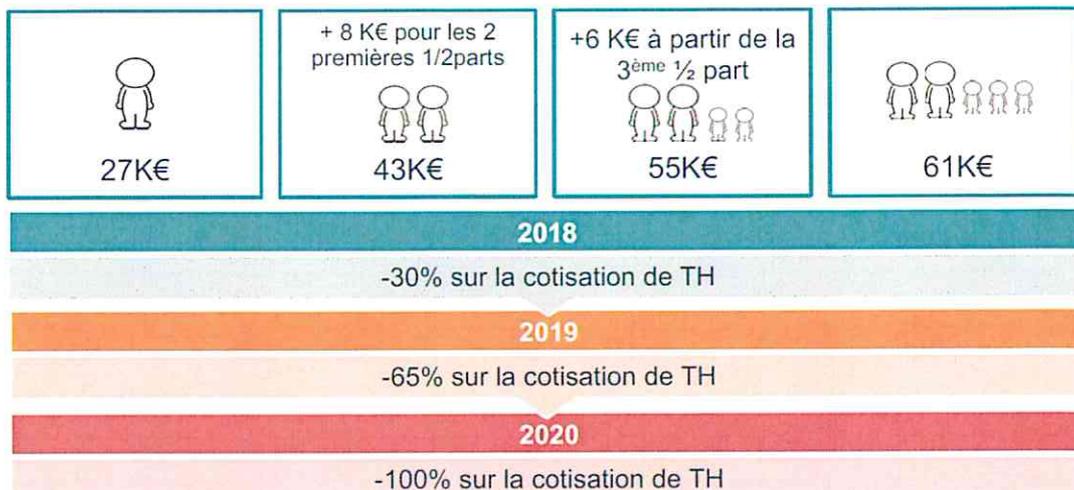
Dégrèvement partiel				
Seuil du revenu	25 130 €	35 622 €	44 864 €	49 485 €
Abattement sur le revenu selon le nombre de parts	5 461 €	5 461 € + (1 580 € x 2)	5 461 € + (1 580 € x 4)	5 461 € + (1 580 € x 4) + 2 793
Cotisation max (3,44%)	677 €	929 €	1 138 €	1 200 €

- ▲ Remise totale ou partielle effectuée sur le montant des impositions réclamées à un contribuable
- ▲ L'Etat se substitue au contribuable concerné
- ▲ Compensation intégrale

Sources : CGI et Finance Active

Le dégrèvement progressif s'ajoute pour certains contribuables

Dégrèvement progressif : description du mécanisme prévu

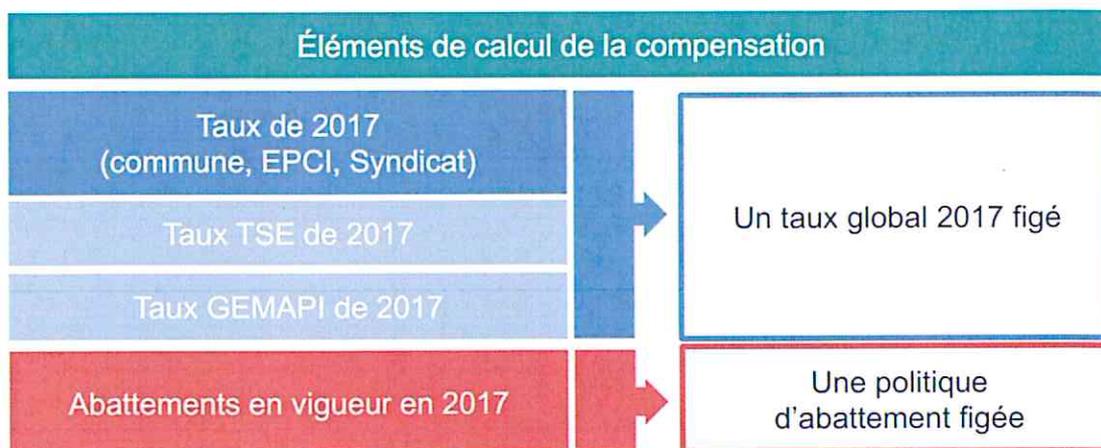


Sources : PLF 2018 et Finance Active

FinanceActive/

Un dégrèvement calculé sur la base du taux et des abattements en 2017

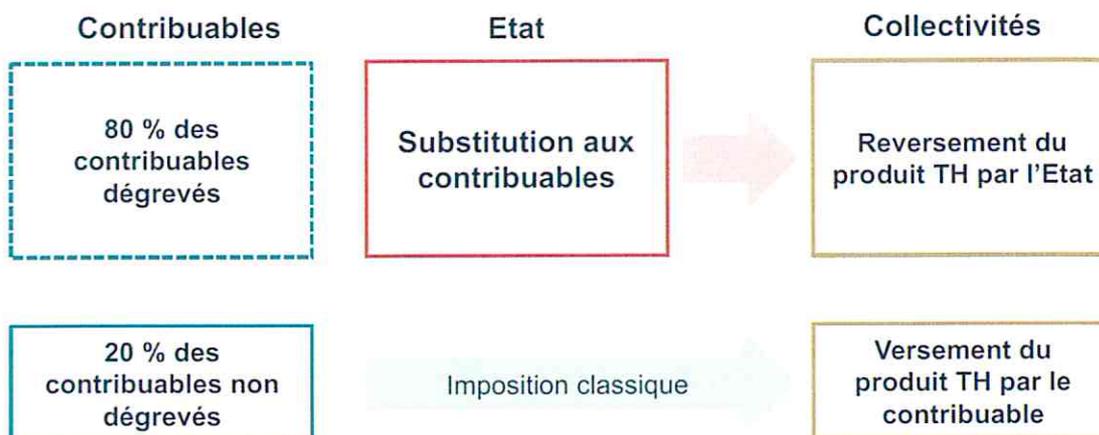
Décomposition de la compensation de référence



Sources : PLF 2018 et Finance Active

L'Etat se substitue aux contribuables dégrévés...

Dégrèvement de la TH : lien entre contribuables, Etat et collectivités



Sources : PLF 2018 et Finance Active

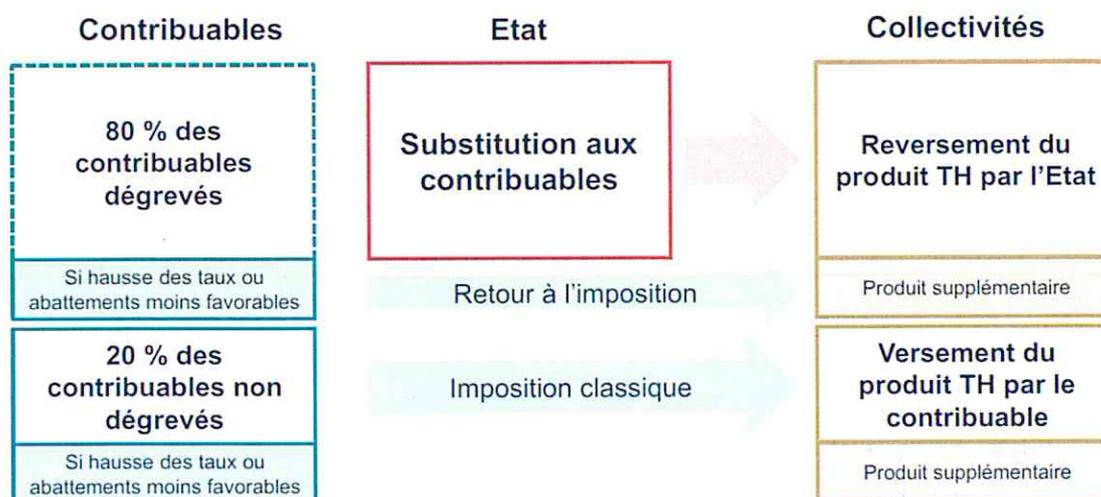
10/11/2017

FinanceActive/

61

... mais la collectivité conserve son pouvoir de taux

Dégrèvement de la TH : lien entre contribuables, Etat et collectivités



Sources : PLF 2018 et Finance Active

10/11/2017

FinanceActive/

62

En clair et pour résumer, retenons essentiellement que la réforme de la **taxe d'habitation sera normalement sans impact sur le produit perçu par les collectivités**, avec un **taux global et des taux d'abattements figés au niveau de ceux appliqués en 2017**, mais des **collectivités qui conserveront leur pouvoir d'augmentation de taux dont l'impact sera pris en charge par le contribuable ainsi dégrevé.**

3- Les autres mesures complémentaires à la LF 2018

Parmi les autres mesures à prendre en compte en plus ou en moins dans la structure du schéma financier du bloc communal pour 2018, notons les éléments suivants :

- **Sur le plan fiscal et financier :**

- **Pérennisation des mesures de soutien à l'investissement local, via la dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**, éligible au titre des dépenses articulées autour des 4 principales priorités que sont : la transition écologique, les compétences et l'emploi, l'innovation et la compétitivité et enfin, l'avènement de l'Etat à l'ère du numérique
- **Bases fiscales désormais adossées à l'inflation constatée pour les locaux d'habitation**
- **Automatisation programmée à 2019, concernant la déclaration des dépenses engagées et la mise en paiement du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**, requérant au préalable un déploiement des applications informatiques incontournable
- **Une nouvelle exonération de CFE à compter de 2019 pour les redevables réalisant un très faible chiffre d'affaires**
- **Un dispositif d'incitations financières privilégiées prolongé de deux années supplémentaires pour les Communes nouvelles ;** à savoir : enveloppe DF+DSR+DSU+DNP garanti pour 3 ans, bonification de la DF de 5% pendant 3 ans pour les communes nouvelles ayant une population entre 1 000 et 10 000 habitants, exonération pendant 3 ans du Prélèvement SRU)
- **Majoration de la dotation pour titres sécurisés (DTS)** émis par les Communes concernées
- Poursuite des obligations en matière de dématérialisation avec évolution de la facturation électronique via portail Chorus Pro à l'encontre d'une catégorie supplémentaire de fournisseurs et dématérialisation étendue à la gestion des marchés publics

- **Sur le plan social :**

- **200 000 emplois financés** contre 310 000 en 2017 **en termes d'emplois aidés**
- **Suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) pour les agents concernés et déploiement d'une indemnité compensatrice pour les autres, en vue de compenser la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG)**, introduite pour 1.7 points sur l'ensemble des rémunérations publiques **au 01/01/2018**. Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, **les employeurs territoriaux bénéficieront, en contrepartie** du versement de l'indemnité compensatrice, **d'une compensation globale, transitant par la baisse du taux de cotisation patronal maladie des agents affiliés à la CNRACL** pour 1.62 point.
- **Augmentation de la cotisation patronale maladie-maternité** de 0.11 points **pour les agents du régime général**
- **Report au 01/01/2019 des mesures applicables dans le cadre du Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) et initialement prévues au 01/01/2018 ;** à savoir augmentation des indices de rémunération correspondant à chaque échelon

- **Rétablissement d'un jour de carence lors de congés maladie pour les personnels du secteur public**
- **SMIC horaire brut porté à 9,88 € au 01/01/2018** (soit une augmentation de 1.21 %)
- **Déploiement des outils informatiques à prévoir en rapport avec le passage au prélèvement à la source effectif au 01/01/2019**

Pour résumer, ce cadre législatif oblige les collectivités à davantage de sévérité dans leur conception et gestion des deniers financiers, favorable à une logique de rationalisation.

Aussi, comme nous allons l'aborder dans la prochaine partie, l'exécution des derniers exercices budgétaires témoignent d'un effort soutenu de notre ville en ce sens, qui révèle une certaine capacité d'adaptation à la fois encourageante et fructueuse.

C'est nul doute cette adaptabilité, qui constituera l'atout majeur pour préserver un développement minimum de notre collectivité dans un contexte aussi incertain que difficile.

SECONDE PARTIE : RÉTROSPECTIVE LOCALE 2017

Les efforts de gestion, mis en œuvre depuis quelques exercices, pour rationaliser les dépenses de fonctionnement et maximiser les recettes, permettent à nouveau de dégager une courbe financière favorable au 31/12/2017.

A la fois rassurante au niveau « évolution du delta recettes/dépenses de fonctionnement », celle-ci dénote par ailleurs de possibilités à venir en matières d'investissements.

Afin de mieux comprendre comment stabilité, fiabilité et dynamisme, se combinent à nos finances, il vous est proposé de revenir rapidement sur un état des lieux de grandes masses chiffrées, plutôt positif...

A) Les données générales et le résultat

1) Les grandes masses financières

	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	2 750 274	2 847 943	2 819 677	2 945 922
Dépenses de fonctionnement	2 218 575	2 341 270	2 388 275	2 430 951
Recettes d'investissement	824 410	909 875	427 085	339 116
Dépenses d'investissement	1 375 883	1 445 529	693 967	850 629

Evolution

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	2,32 %	7,11 %
Dépenses de fonctionnement	3,09 %	9,57 %
Recettes d'investissement	-25,63 %	-58,87 %
Dépenses d'investissement	-14,81 %	-38,18 %

2) Les fonds de roulement et le résultat des exercices

	2014	2015	2016	2017
Fonds de roulement en début d'exercice	527 432	507 659	478 679	643 199
Résultat de l'exercice	-19 773	-28 980	164 520	3 458
Fonds de roulement en fin d'exercice	507 659	478 679	643 199	646 658

Le fonds de roulement début d'exercice N est composé des montants inscrits au titre :

- Du résultat de fonctionnement cumulé définitif reporté de N-1, et comptabilisé en 002 ; l'affectation au 1068 pour couverture du besoin de financement généré sur N-1, étant déduite de ce report effectué en 002.
- Du résultat d'investissement cumulé définitif, reporté sur N-1 et comptabilisé en 001

Maintenu à son niveau 2016, le fond de roulement résiduel 2017 reflète parfaitement la persévérance du mode de gestion opératoire déployé dans la collectivité, afin de sauvegarder une pleine maîtrise de sa santé financière et par conséquent, sa vitalité patrimoniale.

3) L'endettement

	2014	2015	2016	2017
Encours au 1er janvier	2 131 372	2 173 453	2 374 733	2 353 372

	2014	2015	2016	2017
Ratio de désendettement	4,1 ans	4,7 ans	5,5 ans	4,1 ans
Emprunt	220 000	400 000	200 000	150 000

Avec un ratio de désendettement similaire à 2014, on peut percevoir que le financement des investissements ne passe pas seulement par le recours à l'emprunt, mais également par un autofinancement soigné au fil des années. Ajoutons simplement que ce ratio demeure très performant en comparaison aux moyennes nationales concernant la strate d'appartenance démographique.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

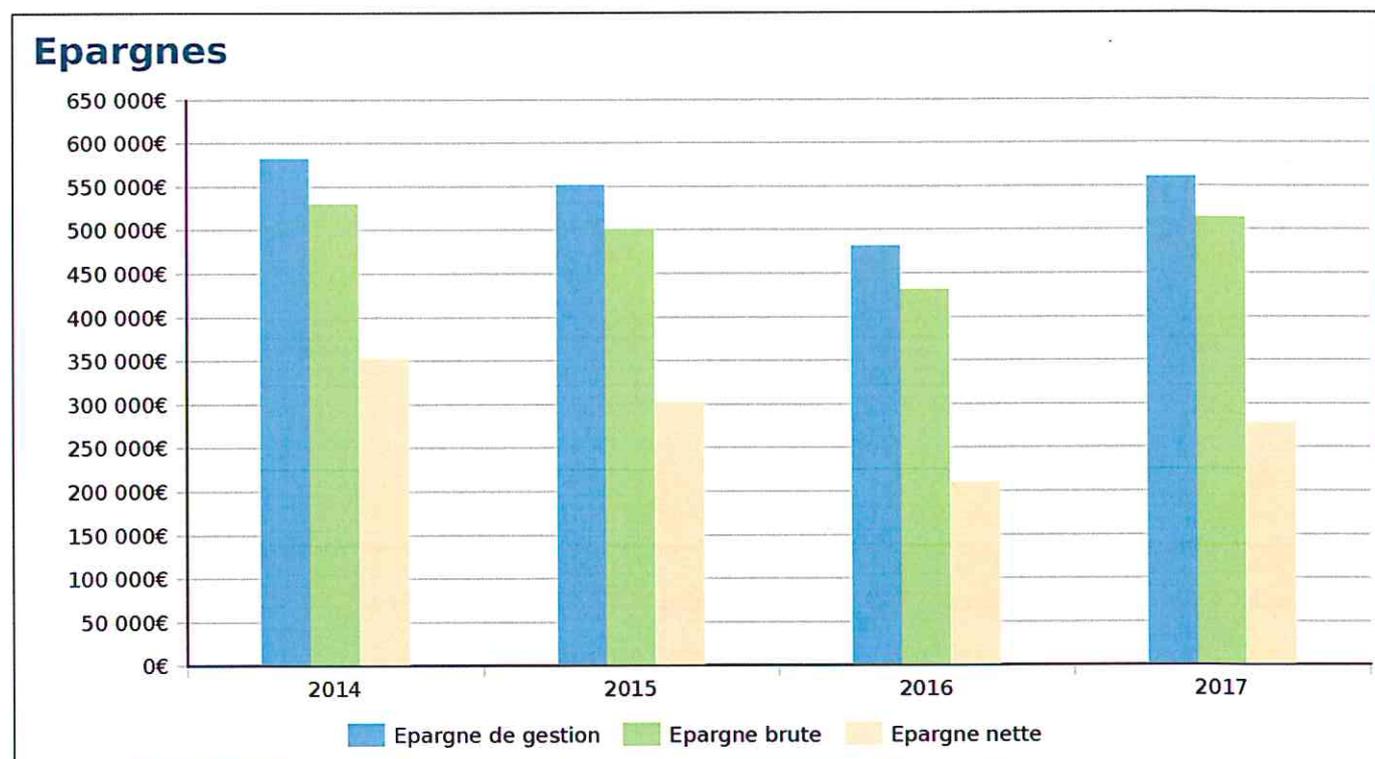
1) Les épargnes

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute moins amorti du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette positive illustre une bonne santé financière.

	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	2 750 274	2 847 943	2 819 677	2 945 922
Epargne de gestion	581 603	552 014	481 319	560 369
Epargne brute	530 250	500 623	430 602	513 630
Taux d'épargne brute (en %)	19,29 %	17,62 %	15,28 %	17,44 %
Epargne nette	352 330	301 903	209 242	276 949

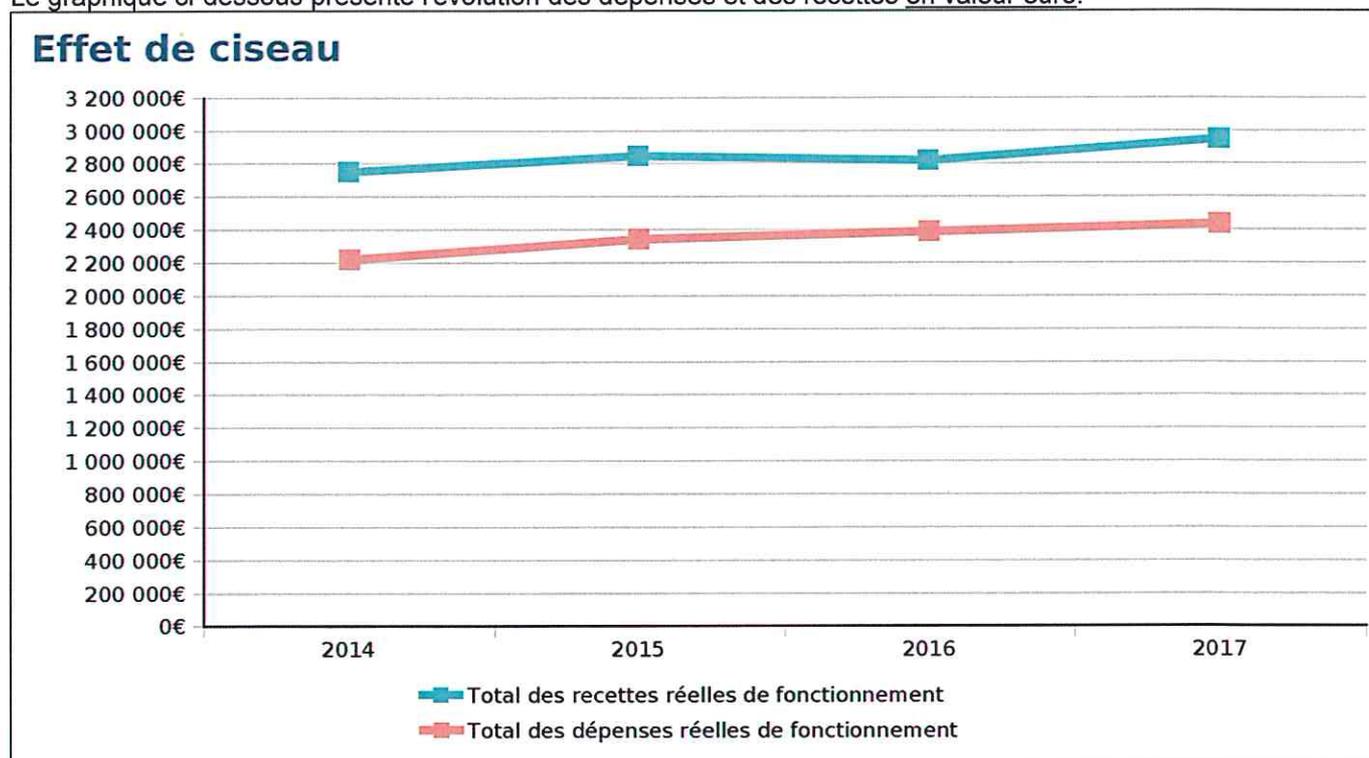


Après un net recul des différents niveaux d'épargnes constatés entre 2014 et 2016 (environ -100 000 € concernant épargne de gestion et épargne brute pour -143 000 €, concernant l'épargne nette), et fortement imputable à la dégradation des dotations intervenue entre 2013 et 2016, les provisions constituées volontairement ces 2 dernières années en dépenses imprévues, ont permis un confortement souhaité de cet indicateur, toujours révélateur des perspectives financières à venir...

2) Dynamisme des dépenses et recettes

	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	2 750 274	2 847 943	2 819 677	2 945 922
Dépenses de fonctionnement	2 218 575	2 341 270	2 388 275	2 430 951

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en valeur euro.



Ce graphique illustre la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

Le graphique ci-dessus met en exergue le delta favorable dégagé au titre de la section de fonctionnement en 2017. Un fort niveau de recettes (pour certaines non pérennes puisque de nature exceptionnelles, malheureusement), combiné à une rigueur de tous les instants concernant les dépenses, ont permis de desserrer quelque peu l'état qui avait commencé à faire pression sur la section de fonctionnement en 2016.

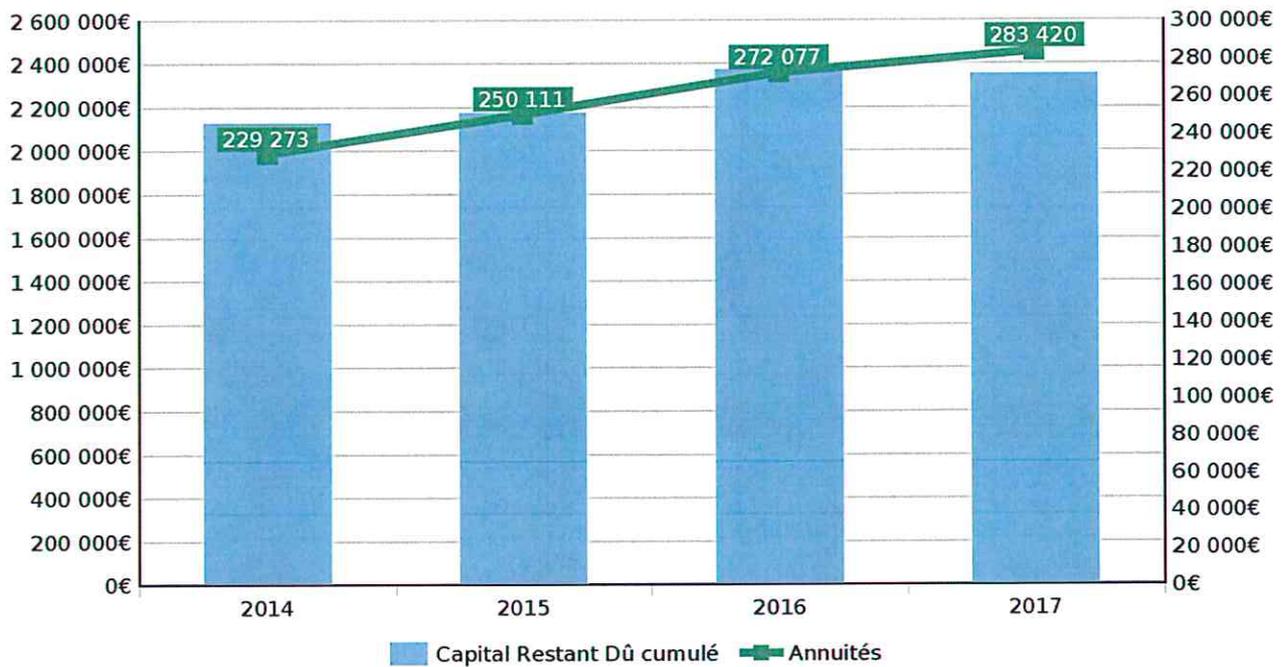
Ce regain est très important, tant il suppose une capacité d'autofinancement supplémentaire et donc un moindre recours de la collectivité vers de nouveaux endettements pour poursuivre ses futurs investissements.

C) Le niveau de l'endettement – budget principal uniquement

1) En-cours de dette et annuités

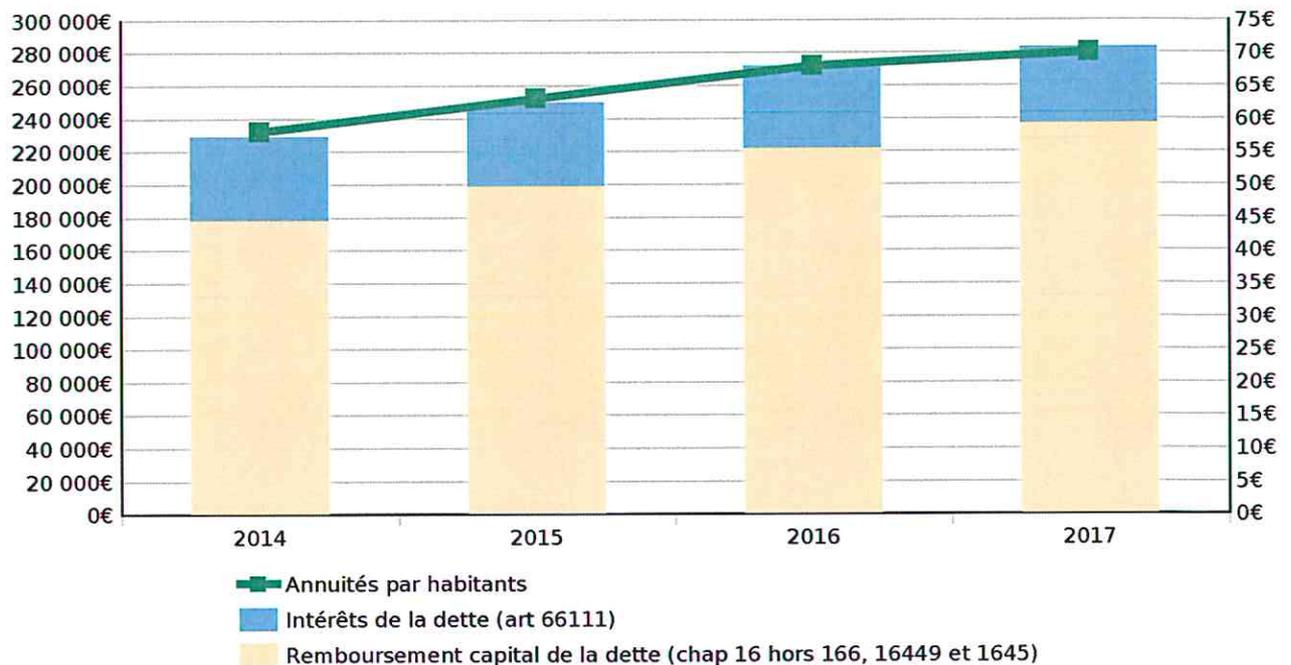
	2014	2015	2016	2017
Capital Restant Dû (au 01/01)	2 131 372	2 173 453	2 374 733	2 353 372
Evolution en %	-0,18 %	1,97 %	9,26 %	-0,9 %
Annuités	229 273	250 111	272 077	283 420
Evolution en %	7,99 %	9,09 %	8,78 %	4,17 %

Encours de dette



Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

Remboursement

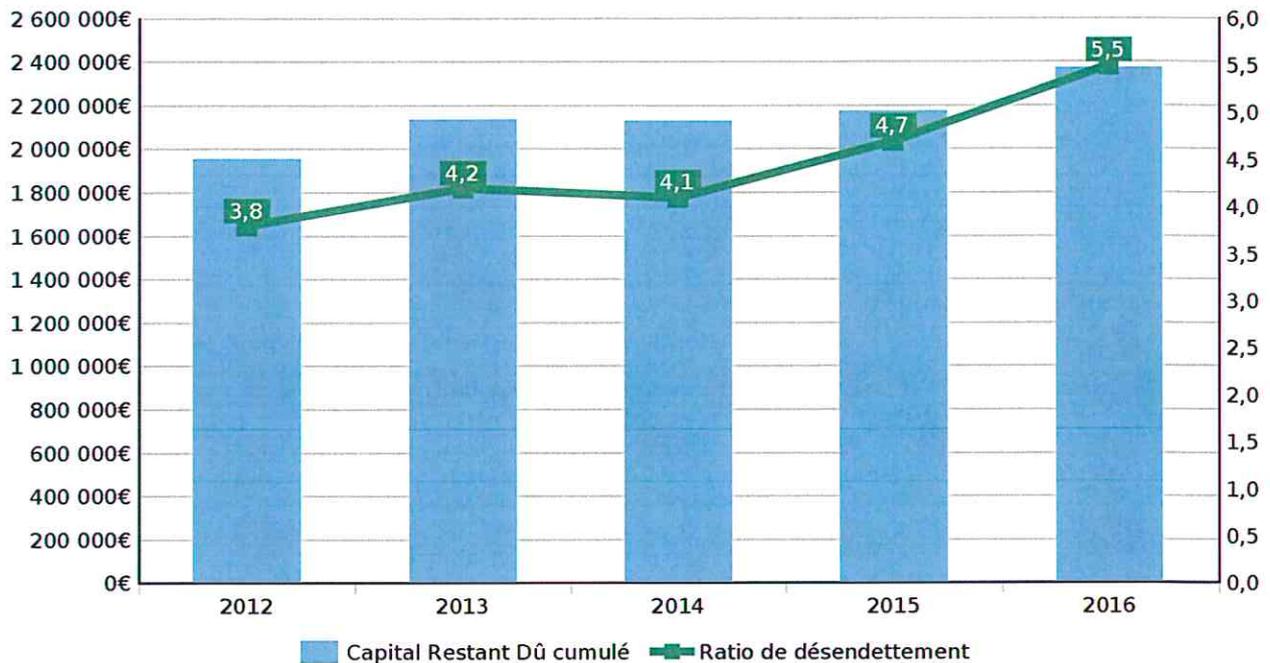


2) Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	2014	2015	2016	2017
Ratio de désendettement	4,1 ans	4,7 ans	5,5 ans	4,1 ans

Capacité de désendettement



Comme évoqué précédemment, si le ratio de désendettement a subi une légère dégradation entre 2014 et 2016, le recours à un endettement moins important, rendu possible grâce à un autofinancement parallèlement soigné, a permis de retrouver l'excellent ratio enregistré sur les années 2012 à 2014.

Ainsi, en considérant à titre théorique, que la ville consacre l'intégralité de son épargne brute au remboursement complet de la dette, il lui faudrait seulement 4 années et 2 mois, pour honorer l'ensemble de sa dette.

Ce ratio maintient et conforte la commune dans la médiane la plus performante en terme de désendettement, puisque classée en zone verte (- de 8 ans) sur l'échelle des risques liés à l'endettement.

D) La fiscalité directe

1) Les bases fiscales

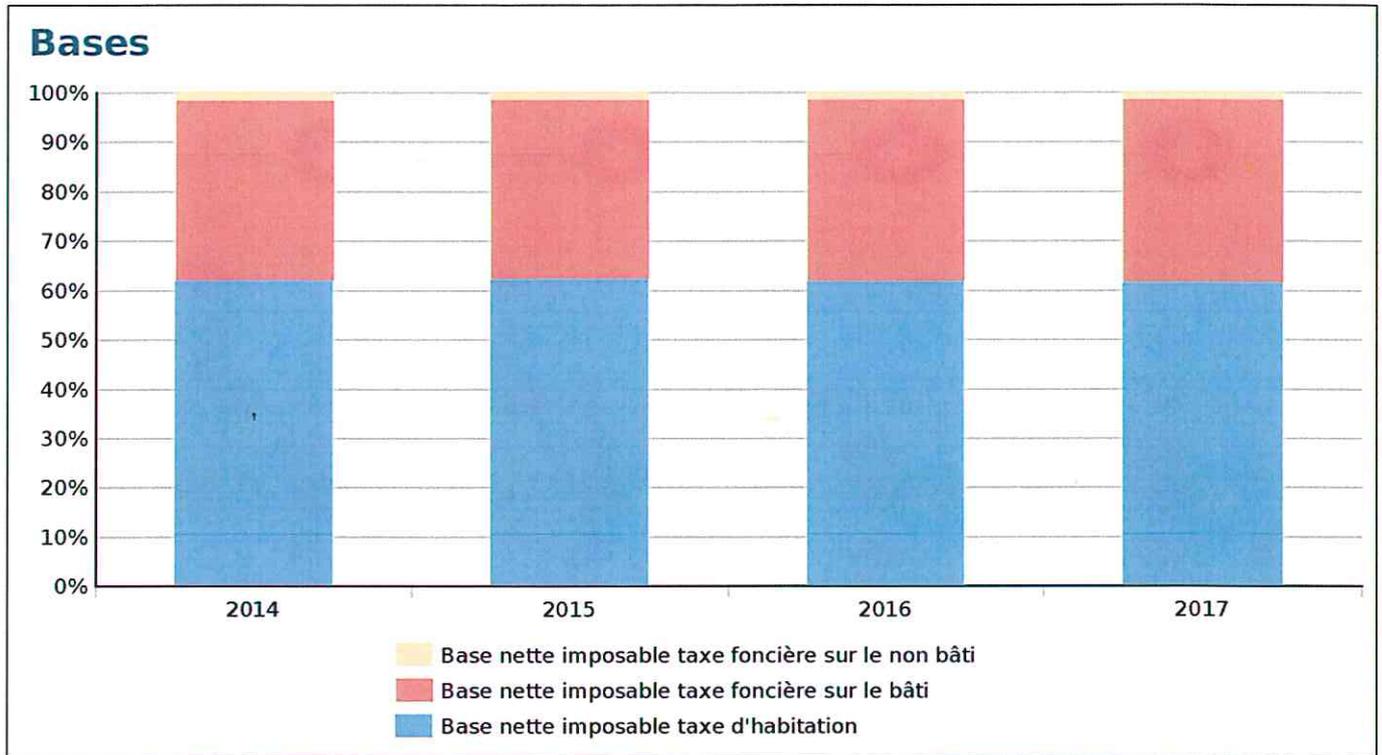
Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

	Base nette imposable TH	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
2014	3 890 308	2 290 780	105 931
2015	4 105 961	2 381 732	105 951
2016	4 074 158	2 410 192	108 225
2017	4 123 847	2 482 556	108 966

Evolution

	Evolution de la base nette TH	Evolution de la base nette TFB	Evolution de la base nette TFNB
2014	2,19 %	4,04 %	-0,51 %
2015	5,54 %	3,97 %	0,02 %
2016	-0,77 %	1,19 %	2,15 %
2017	1,22 %	3 %	0,68 %



2) Les taux et produits fiscaux

a/ Les taux fiscaux

	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2014	14,39 %	25,99 %	58,49 %
2015	14,39 %	25,99 %	58,49 %
2016	14,61 %	26,38 %	59,37 %
2017	14,61 %	26,38 %	59,37 %

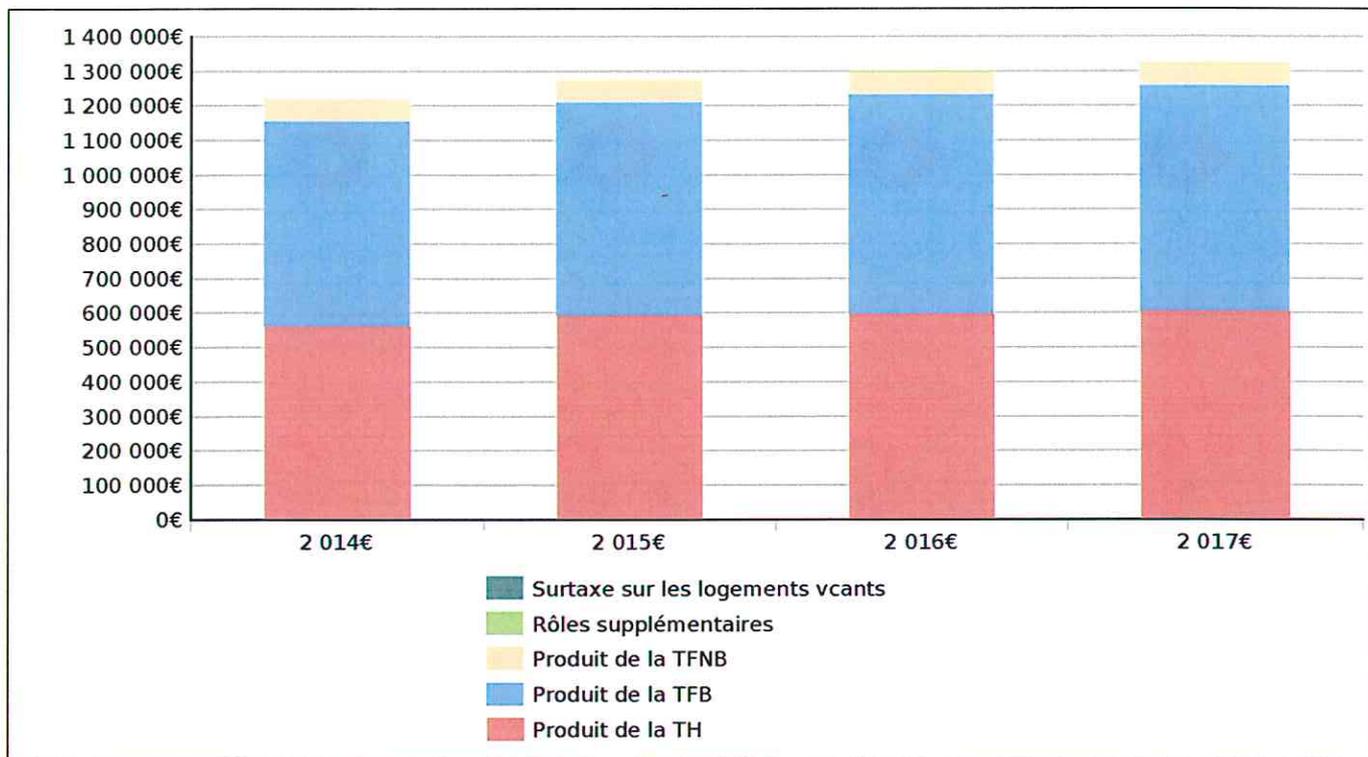
Evolution

	Evolution du taux de TH	Evolution du taux de TFB	Evolution du taux de TFNB
2014	0 %	0 %	0 %
2015	0 %	0 %	0 %
2016	1,53 %	1,5 %	1,5 %
2017	0 %	0 %	0 %

b/ Les produits fiscaux

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 1 218 083 en 2014 et à 1 322 176 en 2017

	2014	2015	2016	2017
Produit de la CFE	0	0	0	0
Produit de la TH	559 815	590 848	595 234	602 494
Produit de la TFB	595 374	619 012	635 809	654 898
Produit de la TFNB	61 959	61 971	64 253	64 693
Rôles supplémentaires	935	158	1 193	91
Surtaxe sur les logements vacants	0	0	0	0
Total des produits	1 218 083	1 271 989	1 296 489	1 322 176



Transposition 2017 d'une fiscalité, dont les principales hausses reposent généralement sur la valorisation des bases initiée par le législateur (augmentation annuelle programmée par les lois de finances successives) et sur l'augmentation mécanique du nombre de foyers, la collectivité actera définitivement sur 2018, un observatoire fiscal démarché conjointement avec les services de Bourges Plus, dans le but d'apprécier de nouvelles marges de manœuvre, basées sur une révision des bases, propice à une fiscalité plus juste en répartition et moins incitative en termes d'augmentation de taux.

E) Les dépenses

1) Les dépenses de fonctionnement

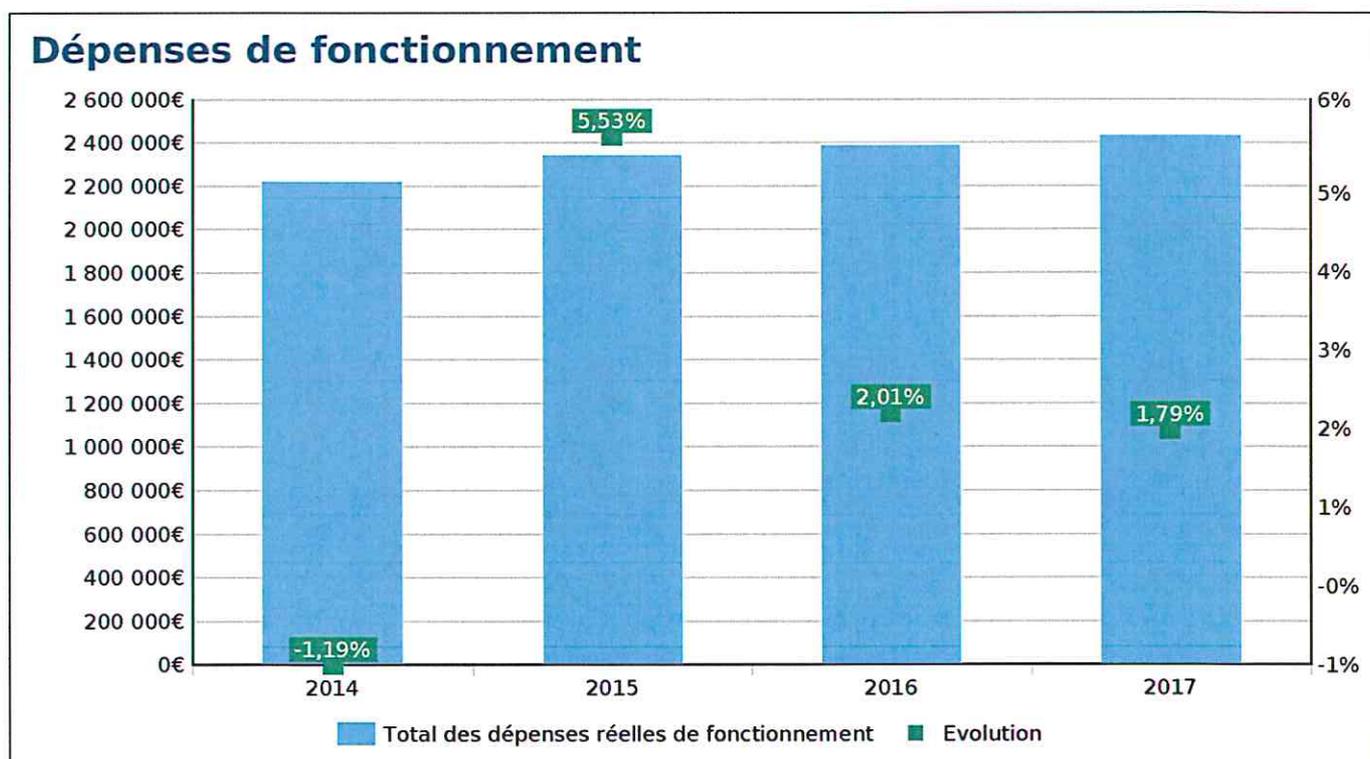
	2014	2015	2016	2017
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 218 575	2 341 270	2 388 275	2 430 951
Evolution en %	-1,19 %	5,53 %	2,01 %	1,79 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	1 368 816	1 461 960	1 472 275	1 511 364
Evolution en %	1,67 %	6,8 %	0,71 %	2,65 %
Charges à caractère général (chap 011)	627 961	633 287	656 699	657 516
Evolution en %	-7,08 %	0,85 %	3,7 %	0,12 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	36 099	36 802	37 780	37 024
Evolution en %	-3,46 %	1,95 %	2,66 %	-2 %
Subventions versées (art 657)	40 630	53 059	45 048	53 744
Evolution en %	-17,95 %	30,59 %	-15,1 %	19,3 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	82 631	92 674	107 241	104 051
Evolution en %	0,63 %	12,15 %	15,72 %	-2,97 %
Intérêts de la dette (art 66111)	51 353	51 391	50 717	46 739
Evolution en %	6,12 %	0,07 %	-1,31 %	-7,84 %
Autres dépenses	4 929	2 221	2 003	1 168
Evolution en %	266,06 %	-54,93 %	-9,83 %	-41,69 %

	2014	2015	2016	2017
Atténuation de Produits	6 155	9 875	16 513	19 345
Evolution en %	35,93 %	60,44 %	67,22 %	17,15 %

Les "Autres dépenses" prennent notamment en compte les intérêts courus non échus (ICNE), les autres charges financières (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67).

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3,09 %	9,57 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3,36 %	10,41 %
Charges à caractère général (chap 011)	1,54 %	4,71 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	0,85 %	2,56 %
Subventions versées (art 657)	9,77 %	32,28 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	7,99 %	25,92 %
Intérêts de la dette (art 66111)	-3,09 %	-8,99 %
Autres dépenses	-38,12 %	-76,31 %
Atténuation de produit	46,48 %	214,3 %



En matière de dépenses de fonctionnement, l'exercice 2017 récolte une fois de plus, les fruits issus d'une gestion de rationalisation, mises en œuvre progressivement à partir de nouvelles idéologies et pratiques en termes de consommations et de consultation (recours multiplié aux groupements de commandes notamment). Ces nouveaux modes opératoires de gestion viennent ralentir notablement et favorablement l'évolution de l'ensemble des charges, passant de + 1.80% en 2017 contre +2% en 2016 et +5.53% en 2015.

Dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires 2017 statuant sur la rétrospective 2016, nous avons déjà listé 3 principaux axes d'évolution de dépenses.

Ces axes, qui restent d'actualité au titre des exécutions 2017, se rapportent aux catégories suivantes :

* augmentations indépendantes de notre volonté et issues uniquement du législateur

- Au niveau social : revalorisation annuelle des contributions patronales de retraite et Urssaf

Revalorisation du point d'indice intervenu au 01/02/2017

Poursuite de la réforme PPCR, modifiant en profondeur le cadre statutaire, régissant la rémunération et l'évolution des carrières des fonctionnaires

- Au niveau fiscal : poursuite des mécanismes de péréquation verticale, venant toujours ponctionner sur nos réserves financières (+17% en 2017) et nous obligeant à des efforts parallèles pour combler le manque à gagner

- Au niveau technique : normalisation drastique de plus en plus oppressante (nouvelles normes ERP par exemple) et orientant irrémédiablement une part importante du budget de charges à caractère générale, afin d'y répondre favorablement

* augmentations liées à la transposition unique de nos équipements actuels aux nouvelles obligations issues de la modernisation de notre société ; il s'agit là bien entendu des nouvelles charges pérennisées pour actualiser de manière permanente et incontournable, l'ensemble de nos équipements bureautiques et informatiques en vue de répondre favorablement aux fonctionnements des différents services, à travers les différents enjeux que représentent la fiabilisation et sécurisation des opérations de dématérialisations et de

* augmentations dépendantes de notre volonté et de nos modes opératoires de gestion

- Au niveau social : adoption d'une participation employeur (8€ / mois / agent) sur le financement personnel des agents au titre de leur mutuelles complémentaire santé et prévoyance « maintien de salaire » labellisées

- D'un point de vue des services : pérennisation des actions lancées depuis quelques années, s'adressant à la fois en faveur des jeunes de plus de 16 ans avec les missions « je m'investis pour Trouy » et aux plus anciens des truciens, au travers des « activités intergénérationnelles »

Nous pouvons rajouter à ces 3 catégories, une quatrième, regroupant l'ensemble de toutes les autres augmentations indépendantes du système et de notre volonté, pouvant influencer de manière complètement aléatoire sur les exécutions budgétaires de la collectivité

- Au niveau social : agents momentanément indisponibles pour congé de maladie, occupant des postes, nécessitant impérativement remplacement, en raison de l'obligation d'encadrement assorti au poste initial ou bien du caractère indispensable du bon fonctionnement du service public en découlant ; ce cas de figure a représenté un surcoût de charges de personnel d'environ 30 000 € à la commune sur 2017 (partiellement compensé bien sûr, par les remboursements d'indemnités journalières parallèles...)

- Au niveau technique : entretien incontournable de certains équipements et/ou mécanismes devenant hors d'usage en bâtiments, matériels ou véhicules, monopolisant alors une partie non substantielle du budget de fonctionnement ; les charges consacrés à ce titre en 2017, se sont élevées à environ 41 595 €, contre une moyenne habituelle plus basse d'environ 20 000 € sur les 3 dernières années.

2) Les dépenses d'investissement

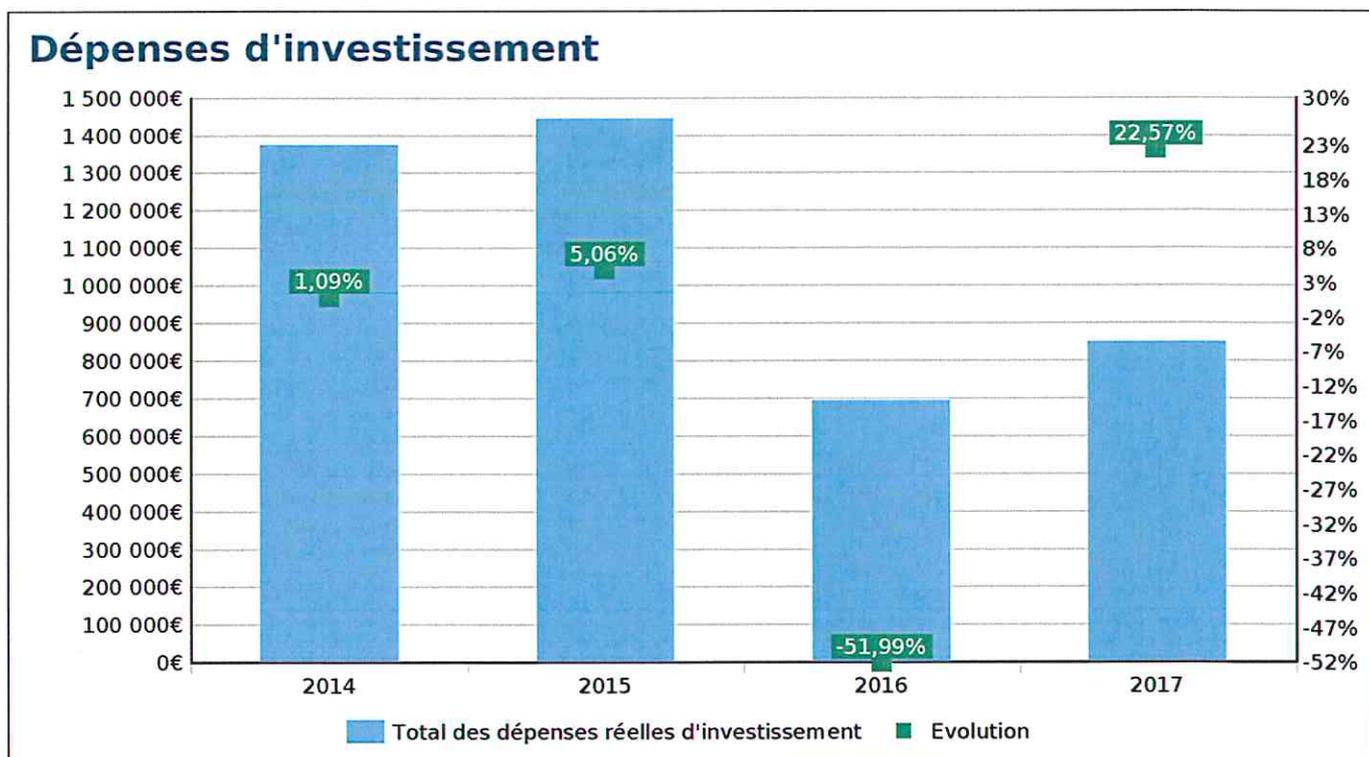
	2014	2015	2016	2017
Total des dépenses réelles d'investissement	1 375 883	1 445 529	693 967	850 629
Evolution en %	1,09 %	5,06 %	-51,99 %	22,57 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	1 035 631	1 239 541	455 704	601 860
Evolution en %	-11,05 %	19,69 %	-63,24 %	32,07 %
Subventions d'équipement (art 204)	161 030	7 268	16 902	12 088
Evolution en %	390,6 %	-95,49 %	132,57 %	-28,48 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	177 920	198 720	221 360	236 681
Evolution en %	8,54 %	11,69 %	11,39 %	6,92 %
Autres investissements hors PPI	1 302	-0	0	0
Evolution en %	-	-100 %	-	-

Les autres investissements hors PPI comprennent les autres immobilisations financières (chap 27), les autres investissements hors PPI, les opérations pour compte de tiers (chap 45) en dépense, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449), et le reste à réaliser (hors PPI).

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles d'investissement	-14,81 %	-38,18 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	-16,55 %	-41,88 %
Subventions d'équipement (art 204)	-57,82 %	-92,49 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	9,98 %	33,03 %
Autres investissements hors PPI	-100 %	N/A

2017 illustre parfaitement la nouvelle dynamique patrimoniale universelle à l'ensemble du bloc communal. En effet, si la capacité d'autofinancement reste préservée et écartée d'une dégradation estimée trop dangereuse pour l'avenir financier de la collectivité, en contrepartie, un frein indéniable est fortement marqué au niveau des investissements ; ce, malgré le recours quasi-permanent à l'endettement. Malgré une reprise manifeste des investissements en 2017 par rapport à 2016 (+ 32% contre -63%), on ne peut effectivement que déplorer l'abaissement de seuil indiscutable, que caractérisent les politiques patrimoniales actuelles, comparé aux 10 dernières années. Car, s'il faut remonter à 2008 pour retrouver un niveau d'investissement en dessous du million d'euros, il semblerait que nous soyons désormais astreints à seulement espérer au mieux les atteindre, dans le meilleur cru soit-il et avec le soucis de grever la capacité résiduelle d'investissement des années suivantes...



On recense parmi les projets menés à bien en 2017 :

Programme « Scolaire » : 54 013 €

Travaux de rénovation et autres aménagements dans les écoles pour **35 332 €** (dont effort sur la sécurisation des différents groupes scolaires via renforcement de clôtures ou remplacement de portes)

Renouvellement des aires de jeux publiques extérieures aux écoles, devenues non conforme aux exigences actuelles de la Commission Départementale de Sécurité, pour **15 281 €**

Autre équipements bureautiques, électro-ménagers et acquisitions diverses pour **3 399 €**

Programme « Voirie » : 221 979 €

Aménagement sécuritaire RD 73 rue du Grand Chemin – route de Châteauneuf pour **93 802 €**

Finition voirie route de la Grange Saint-Jean (dont embranchement route de Saint Amand) pour **23 964 €** (opération démarrée en 2016 pour un achèvement sur 2017)

Réhabilitation des trottoirs Arc en Sud IV – rue des Frères Lumière pour **75 228 €** (opération démarrée en 2016 pour un achèvement sur 2017)

Mise en œuvre de système d'arrosage automatique pour l'ensemble des massifs d'espaces verts situés rue du Paradis et vers la bibliothèque et église pour **2 729 €**

Etudes et « assistance à maître d'ouvrage » pour **12 159 €** lancées au titre de programme de sécurisation de voiries à venir et aménagement du futur quartier EURIVIM aux Talleries

Reliquat d'aménagement de trottoirs sur Trouy Bourg pour **917 €**

Mobiliers urbains, signalisations et plantations en voirie pour **11 992 €**

Pose de mât pour installation de caméras vidéos surveillances aux abords des bâtiments stratégiques à hauteur de **1 188 €**

Programme « Eclairage public » : 12 088 €

Remplacement de 15 horloges de programmation d'éclairage public dans le cadre du plan REVE pour **3 402 €**

Extension du réseau d'éclairage public chemin du Bodivioux pour **3 007 €**, effectué en vue de l'aménagement à venir du lotissement privé du même nom

Extension du réseau d'éclairage public chemin du Gros Buisson pour **3 518 €**

Extension du réseau d'éclairage public allée Saint Joseph pour **2 161 €**

Programme « Espace Jean-Marie Truchot » : 176 955 €

Travaux de rénovation afférents à l'ancienne structure de l'Espace Jean-Marie Truchot pour un ensemble de **154 304 €**, comprenant notamment la rénovation du hall d'entrée et des sanitaires (programme démarré sur 2017 et probablement achevé courant 2018) ainsi que d'autres travaux divers de réfection ou d'aménagement supplémentaires (réfection du sol + rampes pour escalier et estrade + modification du coffret électrique)

Etude de faisabilité pour modification énergétique de l'ancienne structure à hauteur de **3 000 €**

Reprise des cloisons de la salle de sport, sinistrée courant 2016, avec système de renforcement pour **14 100 €**

Renouvellement des tables et chaises de la grande salle pour **4 718 €**

Fabrication d'un châssis métallique pour installation de la borne alcootest pour **832 €**

Programme « Cimetière-Eglise » : 25 833 €

Travaux de rénovation du mur du cimetière (3^{ème} tranche de travaux) avec changement du portail et des pilastres attenants, pour un ensemble de **19 051 €**

Finitions en plantations du columbarium-cimetière pour **312 €**

Travaux d'entretien et aménagement de l'église, dont nouvelle rampe amovible pour accessibilité handicapés, réfection de l'appentis puis des peintures extérieures des portes d'entrée principale et côté Chapelle pour un ensemble de **6 469 €**

Programme « Bâtiments communaux » : 35 848 €

Travaux de rénovation de l'enduit extérieur du bâtiment mairie pour **3 538 €**

Travaux de rafraîchissement des bureaux les plus vétustes en mairie, avec mise en œuvre de plafonds suspendus isolants pour un ensemble de **10 386 €**

Travaux de sécurisation extérieure du Centre Culturel de Trouy Nord (remplacement des panneaux de façade amiantés se désagrégant) pour **938 €**

Travaux de réaménagement intérieur du bâtiment local technique du bourg, par la création d'un bureau supplémentaire pour **6 295 €**

Premiers travaux de sécurisation extérieure du château ROZE (programme se poursuivant sur 2018) pour la somme de **4 754 €**

Premières études accessibilité et aménagement du château ROZE, pour **9 936 €**

Programme « Acquisitions et équipements municipaux » : 82 661 €

Equipements de matériels Espace verts, Techniques et parc automobile - tracteurs pour un ensemble de **33 755 €**

Renouvellement d'équipements administratifs (dont urnes électorales et destructeur de documents) pour **1 004 €**

Acquisition de « magbox » pour partage de livres et revues entre citoyens au Bourg et Talleries pour **2 244 €**

Acquisition de paniers de baskets pour salle de sport à hauteur de **320 €**

Mobilier de renouvellement tous secteurs (hors scolaire) pour **552 €** (fauteuils de bureau ergonomique « maux de dos » et armoires de rangements)

Equipements en matière de festivité pour **10 489 €** (décorations de Noël, bâches pour marabout, tables et bancs pliables pour fêtes de quartiers...)

Matériel bureautique et informatique de renouvellement des parcs informatiques pour **16 415 €** (dont renouvellement de certains postes informatiques obsolètes, évolution des applications « métiers » pour déploiement de la dématérialisation et sécurisation du serveur principal)

Poursuite et fin de nettoyage des parcelles « Parc boisé+clairière du Domaine Rozé » en vue de l'ouverture au public (programme démarré en 2016) pour **17 882 €**

Programme « Stade et équipements sportifs » : 4 573 €

Travaux de réfection divers aux Vestiaires Foot (reprise du carrelage et faïence partie douche collective + remplacement pompe de chauffage) pour un ensemble de **2 115 €**

Remplacement de fenêtre au Club House Football pour **1 480 €**

Modification du compteur d'eau pour **978 €** suite à l'installation de l'appareil ECODO opérée sur 2016, pour détection de fuite

F) Les recettes

1) Les recettes de fonctionnement

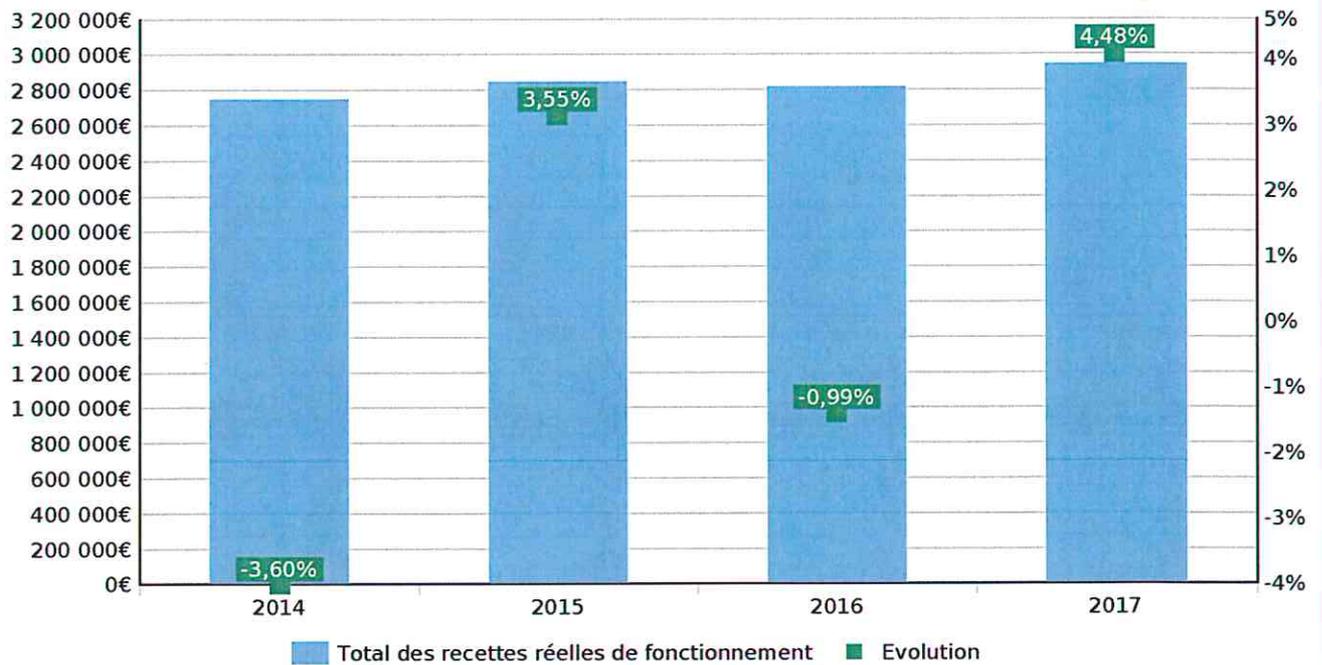
	2014	2015	2016	2017
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 750 274	2 847 943	2 819 677	2 945 922
Evolution en %	-3,6 %	3,55 %	-0,99 %	4,48 %
Produit des contributions directes (art 73111)	1 218 083	1 271 989	1 296 489	1 322 176
Evolution en %	2,98 %	4,43 %	1,93 %	1,98 %
Fiscalité indirecte	190 093	187 462	198 390	235 804
Evolution en %	-6,68 %	-1,38 %	5,83 %	18,86 %
Dotations	956 573	981 889	928 315	965 832
Evolution en %	-0,76 %	2,65 %	-5,46 %	4,04 %
Atténuation de charges (chap 013)	24 470	27 597	6 496	38 193
Evolution en %	40,5 %	12,78 %	-76,46 %	487,96 %
Fiscalité transférée	19 593	19 593	19 593	19 593
Evolution en %	0 %	0 %	0 %	0 %
Autres recettes	341 463	359 412	370 394	364 323
Evolution en %	-26,63 %	5,26 %	3,06 %	-1,64 %

La ligne "Autres recettes" comprend les produits des services (chapitre 70), les autres produits de gestion courante du chapitre 75 ainsi que l'ensemble des autres recettes d'exploitations constituées des produits financiers (chapitre 76), du chapitre 77 et des recettes diverses.

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles de fonctionnement	2,32 %	7,11 %
Produit des contributions directes (art 73111)	2,77 %	8,55 %
Fiscalité indirecte	7,45 %	24,05 %
Dotations	0,32 %	0,97 %
Atténuation de charges (chap 013)	16 %	56,08 %
Fiscalité transférée	0 %	0 %
Autres recettes	2,18 %	6,69 %

Recettes de fonctionnement



Avec une hausse de près de 4.50% par rapport à 2016, 2017 reflète un excellent cru du point de vue des recettes de fonctionnement.

Attributaire d'une DGF diminuée uniquement de moitié par rapport aux 3 précédentes années (soit 25 000 € au lieu de 50 000 €), nos recettes ont de nouveau témoigné d'un apport très conséquent en termes de DSR (352 800€) procurant ainsi une bouffée d'oxygène d'environ 37 000 € supplémentaires par rapport à 2016.

D'un point de vue fiscal ensuite, si la commune a souhaité maintenir les taux 2016, le produit de la fiscalité directe locale s'est néanmoins accompagné d'une hausse de 25 000 €, provenant pleinement de la revalorisation des bases fiscales, issue d'une part, de la hausse encadrée par la loi de finances annuelle, et d'autre part, de la hausse provenant du mécanisme d'évolution numérique du nombre de foyers.

La fiscalité indirecte s'est également accompagnée d'une hausse considérable mais plus exceptionnelle, de 37 400 €, imputable à une régularisation opérée sur les versements de compensation TP, due par Bourges Plus à notre égard, depuis 2010 pour la somme de 34 706 €, nous ayant donc été versé en sus du versement annuel, s'élevant désormais à 68 263 €.

Autre facteur de recettes plus aléatoire et impliquant généralement autant, voire, davantage de dépenses parallèles, si l'on tient compte des délais de carences assorties, nous nommerons les atténuations de charges pour indemnités de nombreux congés maladie ou bien capital décès reversé, ayant fortement frappés le personnel municipal sur 2017 (+32 000 € par rapport à 2016).

Concernant les autres produits, issus du domaine et du fonctionnement des services, émanant de divers loyers et autres indemnités exceptionnelles perçues sur la sinistralité, le montant affiche un léger déclin (-1.64%) par rapport à 2016, mais reste néanmoins dans une fourchette supérieure aux recettes de même nature, perçue antérieurement.

En conséquence, après un déclin important des recettes de fonctionnement, enregistré en 2 temps sur les exercices 2014 puis 2016, du fait des fortes restrictions cumulatives au niveau des dotations, 2017 reflète un excellent cru du point de vue des recettes de fonctionnement avec une hausse de près de 4.50% par rapport à 2016.

Toutefois liée à un certain nombre de recettes, jugées par nature, plus ponctuelles que permanentes, cette évolution ne peut malheureusement être transposée aussi facilement au fil de l'eau sur 2018 pour laisser entrevoir une progression toute aussi intéressante de notre épargne nette sur les exercices à venir...

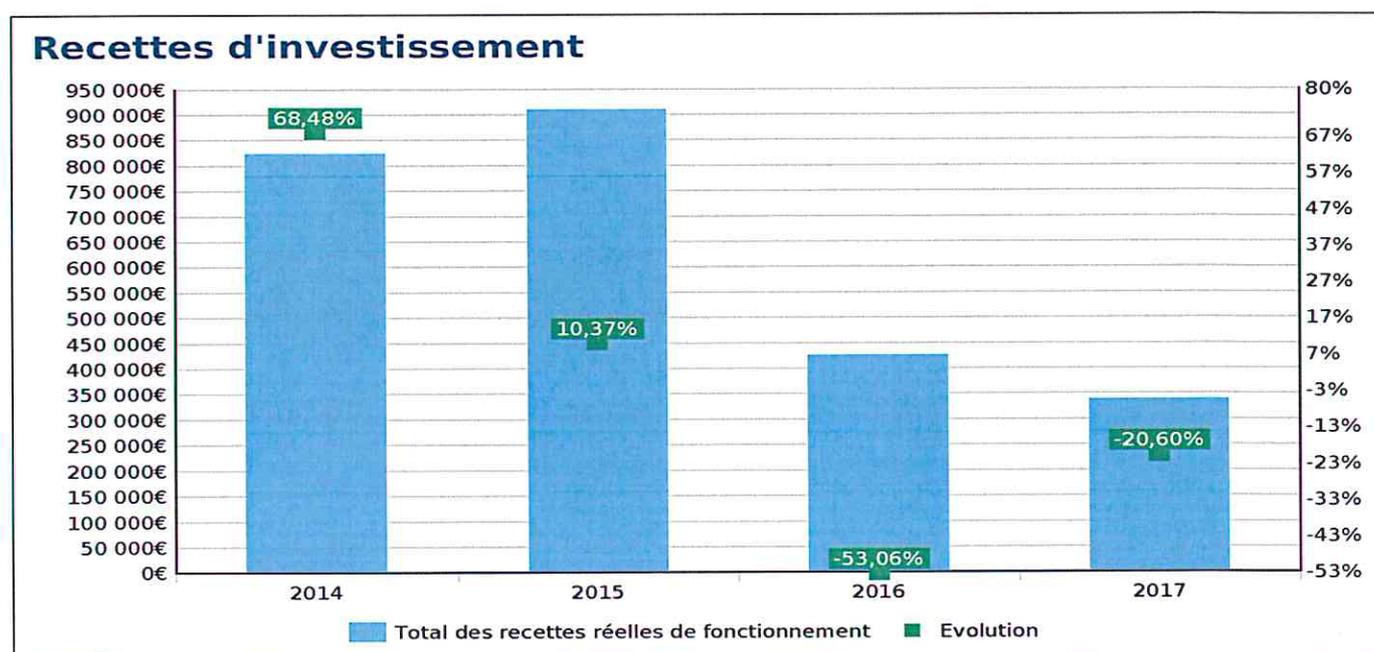
2) Les recettes d'investissement

	2014	2015	2016	2017
Total des recettes réelles d'investissement	824 410	909 875	427 085	339 116
Evolution en %	68,48 %	10,37 %	-53,06 %	-20,6 %
FCTVA (art 10222)	178 757	162 157	127 543	75 009
Evolution en %	33,65 %	-9,29 %	-21,35 %	-41,19 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	216 447	249 602	70 461	72 017
Evolution en %	47,72 %	15,32 %	-71,77 %	2,21 %
Autres subventions	0	0	0	0
Evolution en %	0	0	0	0
Taxe d'urbanisme	69 555	83 408	24 547	31 590
Evolution en %	41,81 %	19,92 %	-70,57 %	28,69 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	220 000	400 000	200 000	150 000
Evolution en %	37,5 %	81,82 %	-50 %	-25 %
Recettes diverses	139 651	14 708	4 534	10 501
Evolution en %		-89,47 %	-69,17 %	131,61 %

Les recettes diverses comprennent notamment les autres immobilisations financières (chap 27), les opérations pour compte de tiers (chap 45) en recette, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449), et le reste à réaliser (hors emprunt)

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles d'investissement	-25,63 %	-58,87 %
FCTVA (art 10222)	-25,13 %	-58,04 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	-30,71 %	-66,73 %
Autres subventions	0	0
Taxe d'urbanisme	-23,13 %	-54,58 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	-11,99 %	-31,82 %
Recettes diverses	-57,79 %	-92,48 %



Au même titre que 2016, les recettes d'investissements marquent un temps d'arrêt incontournable :

- un niveau d'encaissement des taxes d'aménagement, en légère reprise, mais toujours aussi faible par rapport aux antériorités constatées.

Une reprise réamorcée depuis 2015 à ce sujet, va permettre d'entrevoir un retour des meilleures années en termes de recettes, mais nous notons toutefois un étalement plus important des règlements effectués à la demande des particuliers, qui ralentit ainsi les encaissements consécutifs.

- un niveau de compensation de TVA calqué sur les investissements 2016

- un niveau de subventions fidèles au recul des financements potentiels de moins en moins consentis

- la contractualisation d'un nouvel emprunt à des conditions de marché favorables (1.18%) pour 150 000 € sur 14 ans, en rattachement du financement des travaux de rénovation de l'EJMT alors engagés

Au titre des subventions encaissées dans le cadre des projets d'investissements engagés sur l'exercice 2017, on dénombre plus particulièrement :

Programme « Ecoles » : 10 501 €

Reliquat DETR (un premier acompte ayant été versé en 2016) sur travaux de réhabilitation de la toiture de l'école primaire du bourg

Programme « voirie » : 41 920 €

Financement du Conseil Départemental du Cher perçu dans le cadre de la sécurisation de l'avenue des Anciens Combattants, à hauteur de **19 500 €**

Produit d'amendes de police perçu pour **22 420 €**, dans le cadre de l'aménagement des plateaux de stationnements avec sécurisation, prévu impasse du Peson à Trouy Nord, courant 2018

Programme « éclairage public » : 1 616 €

Financement via « participation voirie réseaux », dit PVR, versé dans le cadre de l'extension du réseau d'éclairage public au chemin du Bodivioux

Programme « Acquisitions et équipements municipaux » : 28 480 €

Reliquat de financement par contrat régional d'agglomération de Bourges Plus sur acquisitions foncières de l'ensemble « Bois et Prairie ROZE » à hauteur de **17 600 €**

Reliquat de financement par dotation annuelle par fonds de concours sur acquisition foncière du Château ROZE à hauteur de **10 880 €**

G) Le financement de l'investissement

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

a/ Rappel des investissements prévus au Plan pluriannuel d'Investissements (PPI)

	2014	2015	2016	2017
Sous-total dépenses d'équipement	1 196 661	1 246 808	472 606	613 948

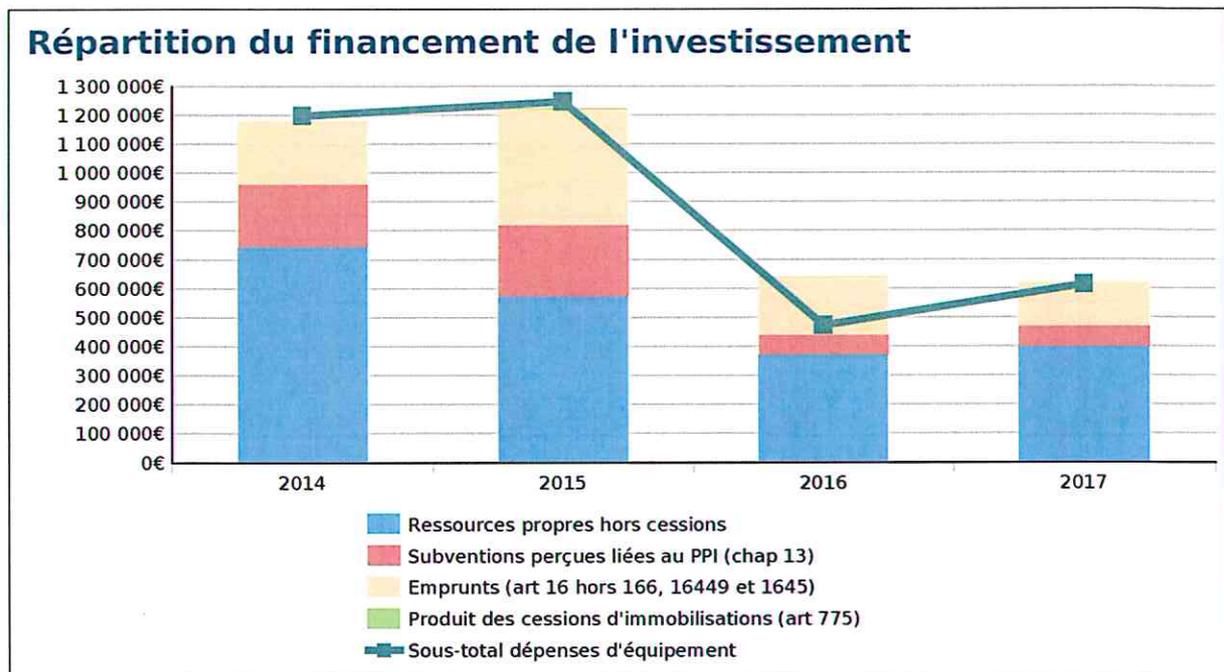
b/ Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2014	2015	2016	2017
Epargne nette (a)	352 330	301 903	209 242	276 949
FCTVA (b)	178 757	162 157	127 543	75 009
Autres recettes (c)	209 206	98 116	29 081	42 091
Produit de cessions (d)	1 450	6 050	800	1 341
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	741 743	568 227	366 666	395 390
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	216 447	249 602	70 461	72 017
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	220 000	400 000	200 000	150 000
Financement total h = (e+f+g)	1 178 190	1 217 829	637 127	617 406

Résultat de l'exercice	-19 773	-28 980	164 520	3 458
------------------------	---------	---------	---------	-------

Un résultat négatif diminue le fonds de roulement (FDR), qui sert initialement à financer une partie de l'investissement ; la collectivité doit donc surveiller de ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre à ce niveau. Au contraire, un résultat positif augmentera le FDR, permettant ainsi de reconstituer un autofinancement utilisable pour des investissements futurs.



Les documents graphiques et numériques ci-dessus nous permettent de visualiser que la ville a financé ses investissements 2017 principalement à partir de ses ressources propres (66% du financement complet), sans toucher à ses réserves, voire même en améliorant encore de quelques 30 000 € (soit 8% environ), cette capacité d'autofinancement si précieuse, au 31/12/2017. A contrario, les financements extérieurs par subvention continuent de représenter, comme en 2016, une maigre portion des recettes d'investissements totalement comptabilisées en 2017 (12%). Enfin, le recours à l'emprunt demeure le dernier levier d'ajustement (22%) pour contrebalancer ces investissements, sans mettre en péril, la situation de la collectivité, vis-à-vis de l'endettement.

H) Les ratios

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2014	2015	2016	2017	Moyenne de la strate (*)
Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population	560	585	596	602	908
Ratio 2 = Produit des impositions directes / population	307	318	323	328	436
Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement / population	694	712	703	730	1041
Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population	261	310	114	149	259
Ratio 5 = Encours de la dette / population	548	594	587	524	788
Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement / population	229	222	210	214	167
Ratio 7 = Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	61,7 %	62,44 %	61,65 %	62,17 %	48.42%
Ratio 9 = Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	87,14 %	89,19 %	92,55 %	90,55 %	95.23%
Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	37,68 %	43,52 %	16,16 %	20,43 %	24.90%
Ratio 11 = Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	79,03 %	83,38 %	83,46 %	76,94 %	75.67%

(*) Données DGCL 2015 selon strate de communes située entre 3 500 à 5 000 habitants et appartenant à un groupement fiscalisé (TPU)

Les ratios résument parfaitement les tendances énumérées au travers des précédentes analyses :

-Coûts de fonctionnement en stagnation à la hausse pour autant maîtrisés, avec une place prépondérante des charges de personnels, également contenues sur 2017, retranscrivant les besoins humains déployés au travers des nombreux services publics proposés par la ville

-Politique fiscale altérée d'une légère augmentation et témoin d'une mobilisation fiscale élevée, vouée à compenser des faibles bases, d'où la justification de la mise œuvre de l'observatoire fiscal en partenariat avec Bourges Plus

-Recettes de fonctionnement plus abondantes, mais à reconsidérer d'une part, par rapport à la moyenne de référence largement plus élevée, d'autre part, par rapport au niveau élevé de recettes ponctuelles non pérennes sur 2017

-Reprise timide des investissements

-Ratio dette par habitant particulièrement performant car largement en dessous de la moyenne de référence

Une autre analyse des ratios de structure peut nous amener à comparer la situation d'endettement de notre commune, par rapport aux seuils dits de fragilité et critique.

Depuis quelques années, cette étude est dressée et présentée conjointement par notre trésorier receveur municipal au sein de la DGFIP de Bourges Sainte Catherine ; **Madame Agnès LEJAY**, depuis mai 2016.

Sa dernière présentation dans nos locaux en date du 19 janvier dernier, nous confirme bien que la politique de gestion financière menée par la ville, lui a permis de s'installer dans une situation financière à la fois saine et prometteuse.

L'endettement reste largement maîtrisé, malgré un recours permanent mais volontairement limité, qui profite alors pleinement à la reconstitution permanente de la capacité d'autofinancement (CAF), dont le ratio s'est écarté des seuils de fragilité, permettant en conséquence d'entrevoir la poursuite d'investissements futurs.

En somme, les différents indicateurs de performances financières, demeurent pertinents et dans une « bonne moyenne », au vu des contours financiers constatés au sein du bloc communal.

Désignation du ratios	Ratios 2017 Budget principal et annexes A	Ratios 2017 Consolidation tous budgets B	Seuil de fragilité C	Différence A-C	Différence B-C	Ratios 2016 tous budgets pour mémoire
Coefficient d'autofinancement courant = Charges de fct + rbt en K dette Produits de fct	0,9059	0,9136	0,935	-0,0291	-0,0214	0,9224
Ratio de rigidité des charges structurelles = Charges de pers.+ contingents + intérêts dette Produits de fct	0,5413	0,5299	0,559	-0,0177	-0,0291	0,5444
Ratio de surendettement = encours de dette au 31/12/17 Produits de fct	0,7698	0,7954	0,916	-0,1462	-0,1206	0,8604
Désignation du ratios	Ratios 2017 Budget principal A	Ratios 2017 Consolidation tous budgets B	Seuil critique C	Différence A-C	Différence B-C	Ratios 2016 tous budgets pour mémoire
Coefficient d'autofinancement courant = Charges de fct + rbt en K dette Produits de fct	0,9059	0,9136	1,048	-0,1421	-0,1344	0,9224
Ratio de rigidité des charges structurelles = Charges de pers.+ contingents + intérêts dette Produits de fct	0,5413	0,5299	0,584	-0,0427	-0,0541	0,5444
% de l'annuité de dette par rapport aux produits de fonctionnement	9,58%	9,97%				10,07%
Ratio de surendettement = encours de dette au 31/12/17 Produits de fct	0,7698	0,7954	1,500	-0,7302	-0,7046	0,8604

I) Données générales issues des budgets annexes

Les exécutions financières liées à l'ensemble des budgets annexes peuvent influencer sur le fond de roulement résiduel définitif consolidé.

C'est pourquoi, il s'avère nécessaire de présenter une rétrospective rapide des entités du « bâtiment commercial » puis des « Résidences Seniors-acès Acacias », pour sa part venant tout juste d'être créé courant 2017.

a/ Entité annexe « bâtiment commercial »

Budget dégageant depuis 2013, un résultat positif avec constitution annuelle d'une enveloppe financière modérée, destinée à être utilisée ultérieurement pour effectuer le cas échéant, des travaux de rénovation, l'exécution financière 2017 de cette entité, s'accompagne d'une bonne surprise, s'agissant du recouvrement partiel (3 036 € contre 8 056 €) des créances admises en non-valeur courant 2014 pour loyers impayés épicerie sur la période 2012-2013.

Bien entendu, l'objectif n'étant pas de dégager de profit sur cette entité, cette balance excédentaire permanente présente toutefois l'intérêt de satisfaire ce service de première nécessité, sans grever le budget principal et envisager son maintien à court / moyen terme, sans augmentation des loyers.

Rétrospective financière du budget annexe du bâtiment commercial				
Montants ci-dessous exprimés en HT				
	Rétrospective			
	2014	2015	2016	2017
Produit des ventes et prestations	620	696	715	658
Dotations	25 948	25 635	26 117	26 146
Autres recettes d'exploitation	7 640	0	0	3 036
Total des recettes réelles de fonctionnement	34 208	26 332	26 832	29 840
Charges à caractère général (chap 011)	4 801	4 443	4 003	3 716
Autres charges de gestion courante (chap 65)	6 787	3	1	0
Intérêts de la dette (art 66111)	6 810	6 263	5 696	5 108
Autres dépenses de fonctionnement	- 43	- 45	- 51	- 47
Total des dépenses réelles de fonctionnement	18 356	10 665	9 649	8 777
Epargne de gestion	22 662	21 930	22 879	26 171
Intérêts de la dette	6 810	6 263	5 696	5 108
Epargne brute ou autofinancement brut	15 852	15 667	17 183	21 063
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	14 808	15 355	15 922	16 511
Epargne nette ou autofinancement net	1 044	312	1 261	4 553
FCTVA (art 10222)	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0
Autres recettes	0	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	0	0	0	0
Sous-total dépenses d'équipement	0	0	0	0
Autres investissements hors PPI	0	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	14 808	15 355	15 922	16 511
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	14 808	15 355	15 922	16 511
Fonds de roulement en début d'exercice	376	1 420	1 732	2 994
Résultat de l'exercice	1 044	312	1 261	4 553
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 420	1 732	2 994	7 546
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	175 276	159 921	143 980	127 451

b/ Entité annexe « Résidences Seniors-accès Acacias »

Nouveau budget individualisé en entité annexe et assujetti à TVA par obligation juridique, cette nouvelle opération se composant de 2 étapes complémentaires que sont « la construction résidences seniors » d'une part et « les travaux d'aménagement rue des acacias, nécessaires à l'implantation du projet et des accès », d'autre part, devrait présenter un déficit résiduel après achèvement, estimé à environ 190 000 € et imputable uniquement à cette dernière partie.

Mûrement réfléchi depuis 2010, cette opération qui a pour mémoire, été enclenché cette même année par les premières études et acquisitions de parcelles foncières, devrait désormais s'accompagner de décalages financiers, entre le fil de réalisation des travaux et celui des encaissements parallèles escomptés.

A ce titre, il a été contracté courant 2017, un prêt type « revolving » (très bien négocié puisque concernant généralement des projets de haute envergure menée par des collectivités beaucoup plus importantes), dont le principe général se décompose en 2 phases complémentaires à mi-chemin entre le prêt relais et la ligne de trésorerie.

Une première phase du financement, d'une durée de 2 ans jusqu'à décembre 2019, constitue la phase de mobilisation, où la ville pourra faire face à ses décalages de trésorerie jusqu'à 460 000 €, remboursement partiel possible en sus à tout moment, sans frais supplémentaire et au fur et à mesure des encaissements de recettes parallèles.

Cette première phase permettra aussi d'équilibrer budgétairement, les déficits prévisionnels pluriannuels, qui sans ce montage, exigeraient une subvention compensatrice, provenant du budget principal.

La seconde phase, débutant à la fin de la première, s'apparente pour sa part, à une phase de consolidation, que nous pourrions par conséquent utiliser pour financer le déficit prévisionnel définitif estimé ci-avant, via des conditions d'emprunt flexibles (montant possible jusqu'à 460 000 €, taux fixe ou variable) accompagné d'un minimum de pénalités financières en cas de remboursement anticipé.

En attendant de parvenir à ces échéances ultérieures, l'exécution financière 2017 de cette entité présente peu d'éléments, étant donné le démarrage déporté de cette opération, qui n'a principalement débouché que sur l'acquisition des dernières parcelles foncières nécessaires à la réalisation du projet, au titre des dépenses de cet exercice.

En parallèle, les recettes sont donc équilibrées à la fois par des acomptes de subventions, allouées au titre du foncier et par une faible mobilisation de crédits sur prêt revolving (32 508 €), d'ores et déjà comptabilisées en réalisation d'emprunt.

Rétrospective financière du budget annexe "Résidences Seniors-Accès Acacias"				
	Montants ci-dessous exprimés en HT			
	Rétrospective			
	2014	2015	2016	2017
Produit des ventes et prestations	0	0	0	0
Dotations	0	0	0	0
Autres recettes d'exploitation	0	0	0	0
Total des recettes réelles de fonctionnement	0	0	0	0
Charges à caractère général (chap 011)	0	0	0	0
Autres charges de gestion courante (chap 65)	0	0	0	0
Intérêts de la dette (art 66111)	0	0	0	0
Autres dépenses de fonctionnement	0	0	0	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement	0	0	0	0
Epargne de gestion	0	0	0	0
Intérêts de la dette	0	0	0	0
Epargne brute ou autofinancement brut	0	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	0	0	0	0
Epargne nette ou autofinancement net	0	0	0	0
FCTVA (art 10222)	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	32 508
Autres recettes	0	0	0	15 011
Total des recettes réelles d'investissement	0	0	0	47 519
Sous-total dépenses d'équipement	0	0	0	37 921
Autres investissements hors PFI	0	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	0	0	0	37 921
Fonds de roulement en début d'exercice	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	0
Fonds de roulement en fin d'exercice	0	0	0	0
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	0	0	0	32 508

Pour résumer, l'analyse des pages précédemment évoquées, témoignent donc d'un autofinancement pleinement sauvegardé et d'un endettement parfaitement maîtrisé, gage d'une bonne situation financière.

Le mode opératoire de gestion appliqué à Trouy, combinant rationalisation de charges et optimisation des recettes, constitue pour le moment, une recette adaptée pour parvenir à cette variante favorable, malgré le contexte actuel plus ou moins hostile aux collectivités.

Et si ce contexte délicat se traduit effectivement d'une diminution généralisée des politiques d'investissements, les ressources financières de notre commune, peuvent peut-être nous permettre d'envisager des profils budgétaires à venir, plus prometteurs que la moyenne basse du bloc communal...

TROISIÈME PARTIE : **LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES 2018**

Rappelons avant tout, que les sommes évoquées dans la partie suivante, récapitulent un ensemble d'orientations, reflétant les réflexions de la municipalité en la matière et ne valant aucunement, budget acté de l'exercice à venir.

La préparation budgétaire étant encore en cours de réalisation au moment de ce débat, certains éléments seront peut-être effectivement reconsidérés, en fonction d'affinements qui pourraient intervenir et être alors abordés dans le cadre des prochaines commissions finances programmées en mars 2018.

A) Les principes fondamentaux qui scellent les orientations du budget principal

Les orientations retenues pour Trouy en 2018, comme pour les années antérieures, demeurent inchangées ; à savoir :

- ◇ Les aménagements sécuritaires des biens et des personnes ;
- ◇ Les améliorations des services à la population ;
- ◇ Le maintien et la valorisation du patrimoine par la modernisation des existants

Les différentes missions qui découlent de ces orientations, s'annoncent d'autant plus délicates à œuvrer sur le terrain, que la mouvance des prescriptions nationales s'avère toute autant imprévisible que dénuée de concertation et s'accompagne bien souvent de contraintes financières cumulatives.

D'ailleurs, conformément aux objectifs ambitieux assignés par le législateur dans le cadre de la LPFP pour les années 2018 à 2022, le budget 2018 finalement voté en avril prochain devra coller du mieux que possible aux objectifs que nous sommes tenus d'afficher dans ce projet de budget, tant au titre du « Solde de Gestion Courante » que du « Besoin de Financement », prouvant d'une part, notre adhésion à ce nouveau cadre législatif et d'autre part, la transparence de nos actes face à nos anticipations financières.

La lettre de cadrage sur les orientations 2018, rédigée par le Maire puis transmise à l'ensemble des services et élu le 28 novembre 2017, recoupe ces nouvelles obligations en conditionnant ainsi notre projet de budget 2018, à un **objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement contenu à +1.50% d'augmentation par rapport à 2017**. Notons simplement que par comparaison à celui fixé par la LPFP à l'encontre des plus importantes collectivités du bloc communal concernées (+1.10%), cet objectif demeure moins draconien mais surtout plus réaliste en vue de ne pas sombrer dans un processus de rationalisation des dépenses, dévastateur pour le Service Public, jusqu'ici rendu sur le territoire communal.

Les efforts de diminution des dépenses peuvent effectivement être poursuivis et partagés par l'ensemble des services municipaux dans une proportion qui ne doit cependant en aucun cas, mettre en péril la qualité et la pérennité du service public existant.

Concernant l'évolution du besoin de financement, découlant directement de la politique d'investissements envisagée dans la collectivité, **le prochain budget 2018 doit tenir compte d'investissements ambitieusement maintenus** (en rapport à la bonne santé financière évoquée dans la partie précédente), **mais néanmoins plafonnés à un niveau quasi-identique à ceux réalisés sur l'exercice 2017**.

Aucun nouvel emprunt supplémentaire ne sera acté, sauf si de nouveaux projets venaient à être adossés à une logique génératrice d'économies immédiates ou bien de

recettes assurées, par opposition aux investissements dormants ou démultipliant à terme, des frais de fonctionnement additionnels non souhaitables.

L'exécution des investissements 2018 reposera par conséquent sur la seule ponction des réserves financières « autofinancement / fond de roulement disponible », avec une utilisation prioritairement destinée aux projets déjà engagés sur 2017 et début 2018, puis redistribuée en faveur des investissements s'avérant strictement nécessaires et indispensables pour des raisons de sécurité, continuité des services publics ou encore estimés profitables à l'essor de la commune.

Quoi qu'il en soit et comme par le passé, il est évident que tout déséquilibre appréhendé défavorablement au fil de l'eau, à caractère dangereux pour l'évolution de notre solde de gestion courante comme pour notre besoin de financement, entrainera aussitôt le report et décalage des projets d'investissements envisagés sur les exercices ultérieurs.

B) Configuration du budget principal 2018

1) La section de fonctionnement :

En vertu des éléments énoncés ci-avant, la section de fonctionnement du budget 2018 devrait se résumer à une poursuite des efforts initiés depuis quelques années, en termes de rationalisation raisonnée des dépenses.

Aussi, les éléments retenus pour le projet de dépenses 2018, reposent sur les principaux axes suivants :

- *En termes de charges de personnels :*
 - Prise en compte de nombreux avancements d'échelons prévus sur 2018, en conformité avec l'uniformisation des cadences d'avancements, évoquée dans la partie 5 du présent rapport, consacrée au personnel
 - Maintien de personnels saisonniers (sur une base identique d'effectif, déjà réduite en 2017) pour remplir les missions d'entretien de première nécessité, au titre des bâtiments et espaces verts durant les congés d'été 2018
 - Prévision de personnels contractuels sur les bases respectives de 3 et 4 mois, en vue du remplacement anticipé de 2 agents titulaires en congé maladie ordinaire et occupant des fonctions soumis à obligation d'effectifs encadrants ou pouvant provoquer rupture de service public
 - Anticipation d'un probable retour de la semaine scolaire à 4 jours à compter de septembre 2018
- *Les charges financières :* projet de budget conforme et réaliste à l'échéancier anticipé au titre des intérêts payables pour 2018
- *A propos du FPIC :* en rapport avec la LF 2018, évolution contenue à un niveau quasi identique à 2017
- *Les charges de gestion courante :*

Ce chapitre de dépenses reprend l'ensemble des indemnités et charges associées versées au titre des élus, des participations obligatoires dues aux différents organismes de regroupement dont la collectivité est adhérente (SDE, SIRDAB...), celles émanant des dérogations scolaires octroyées aux élèves domiciliés à Trouy et scolarisés sur une commune extérieure, puis enfin l'ensemble des subventions de fonctionnement versées, dont les subventions d'équilibre aux entités annexes et budget autonome du CCAS. En principe, ce chapitre de dépenses évolue peu d'une année sur l'autre et il se profile de plus en plus, que la variable d'ajustement interne à ce poste, se situe au niveau du budget concédé pour les subventions profitant au domaine associatif

- *Quid des charges à caractère générale ?*

En rapport avec l'aspect généralement évolutif et incontournable des autres postes de dépenses, ce dernier chapitre de dépenses constitue le dernier levier d'ajustement permettant de respecter l'objectif d'évolution de +1.5% assigné par le Maire dans sa lettre de cadrage. Pour autant, on constate une stagnation par rapport à 2017 ; ce qui permet d'envisager une continuité des services actuels, sans perte de qualité ni menace de rupture.

Par ailleurs, l'exécution budgétaire 2017 retraçant de manière plus exceptionnelle, un niveau de recettes de fonctionnement fortement abondées (en raison notamment du rappel de compensation TP versé par Bourges Plus ou encore le niveau élevé d'atténuations de charges de personnel perçues), les recettes de fonctionnement envisagées pour 2018, bien que bénéficiant d'un maintien à l'identique des dotations, retrouveront un niveau moindre que 2017 (environ - 1.60%), pour ainsi représenter une évolution à peine supérieure à +2.80% des recettes 2016 effectivement encaissées.

Pour être tout à fait synthétique avec les éléments conditionnant le projet de recettes 2018, notons simplement :

- *En termes de fiscalité directe :*
 - Prise en compte d'une hausse des bases fiscales connus au 31/12/2017, d'environ 1%, en rapport avec la LF 2018
 - Prise en compte d'une hausse de 0.8% supplémentaire, correspondant à l'anticipation de l'évolution mécanique prévisible du nombre de foyers sur 2018
 - Produit fiscal également conditionné à une hausse de taux fiscaux de 1%
- *En termes de fiscalité indirecte :* projet de budget établi en rapport avec les notifications d'attribution notamment reçues au travers de la DSC, reversement TP puis FNGIR
- *A propos des dotations :* tel qu'annoncé par la LF 2018...
 - DGF équivalente à 2017
 - DSR évoluant sur un rythme d'augmentation moitié moindre que 2016-2017
 - Compensations fiscales et fonds de péréquation diminué par sécurité de 5% par rapport à 2017
- *A propos des autres participations :*
 - Anticipation d'une rupture de versement du fond d'amorçage (-15 000 €) en rapport avec un probable retour de la semaine scolaire à 4 jours dès la rentrée de septembre 2018
 - Anticipation d'une rupture de participation de l'Etat aux salaires versés dans le cadre d'un contrat aidé, pour lequel une dérogation avait été obtenue courant septembre 2017, pour une durée couvrant une année.
 - Prévision d'encaissement des subventions notifiées en 2016 pour la mise en place de l'opération « zéro pesticide » sur le territoire communal (ensemble de 7 695 €)
 - Anticipation d'un reversement de TVA sur travaux d'entretien des bâtiments supportés en fonctionnement 2017, pour la somme de 3 335 €
 - Enveloppes inchangées par rapport à 2017 :
 - Subvention de fonctionnement du service enfance
 - Participations aux dérogations scolaires dues par les collectivités, où sont domiciliés des élèves scolarisés à Trouy
- *A propos des autres recettes :*

Concernant cette dernière catégorie de recettes, notons simplement :

- Baisse anticipée d'environ 10 000 €, concernant l'ensemble des prestations sociales et entrées reversées dans le cadre des activités périscolaires du service enfance
- Moindre produit provenant de locations, telles salle des fêtes EJMT
- Atténuations de charges de personnels liées aux congés maladie, impactant une moindre recette de 25 000 € par rapport à 2017.

Conformément à ces tendances d'évolutions ainsi énoncées, la section de fonctionnement proposée au titre de l'exercice budgétaire 2018 devrait se configurer de la manière suivante :

	2015	2016	2017	Evolution	Projet de BP 2018 tenant compte des objectifs du PLFPP	Evolution	Projet de BP 2018 répondant à la lettre de cadrage du Maire du 28/11/17	Evolution
OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE								
I- RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT (Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)	2 837 830	2 800 165	2 941 559	5,05%	2 896 819	-1,52%	2 896 819	-1,52%
Fiscalité directe locale	1 377 407	1 407 492	1 469 692	4,42%	1 471 615	0,13%	1 471 615	0,13%
<i>dont : Produit fiscal communal</i>	1 271 989	1 296 489	1 322 176		1 328 759		1 328 759	
<i>Compensation TP / DSC / FNGIR</i>	105 418	111 003	147 516		112 856		112 856	
Autres recettes fiscales (taxe pylone-affichage-droits de mutation)	101 636	106 980	107 881	0,84%	104 378	-3,25%	104 378	-3,25%
Dotations et participations	981 888	928 315	965 832	4,04%	962 326	-0,36%	962 326	-0,36%
<i>dont DGF</i>	484 507	433 969	409 912		409 912		409 912	
<i>DSR</i>	290 923	306 688	352 800		375 856		375 856	
<i>Compensations fiscales et fonds de péréquation</i>	149 302	126 328	137 929		131 033		131 033	
<i>Fonds d'amorçage, dérogations scolaires et subventions de fonct.serv.enfance</i>	57 156	61 330	65 191		45 525		45 525	
Autres recettes (produits des services, loyers, atténuations de charges)	376 899	357 377	398 154	11,41%	358 500	-9,96%	358 500	-9,96%
II - DEPENSES DE GESTION COURANTE (Dépenses de fonctionnement hors frais financiers)	2 287 657	2 335 556	2 383 043	2,03%	2 409 292	1,10%	2 419 016	1,51%
Frais de Personnel	1 461 960	1 472 275	1 511 364	2,65%			1 544 098	2,17%
Charges à caractère général	633 287	656 699	657 516	0,12%			659 165	0,25%
Charges de gestion courante (dont contingents, frais élus et subventions de fct)	182 535	190 069	194 819	2,50%			195 753	0,48%
Fond de péréquation intercommunal	9 875	16 513	19 345	17,15%			20 000	3,39%
Dépenses imprévues								
III - SOLDE DE GESTION COURANTE (I-II)	550 173	464 609	558 516	20,21%	487 527	-12,71%	477 803	-14,45%
IV a - CHARGES FINANCIERES NETTES	50 539	49 442	45 397	-8,18%	44 999	-0,88%	44 999	-0,88%
Intérêts de la dette	50 539	49 182	45 197	-8,10%	44 749	-0,99%	44 749	-0,99%
Autres charges financières (+)	0	260	200	-23,15%	250	25,00%	250	25,00%
Produits financiers (-)								
IV b - CHARGES EXCEPTIONNELLES NETTES	-7 038	-16 231	-1 852	-88,59%	1 400	-175,59%	1 400	-175,59%
Charges exceptionnelles (+)	3 072	3 282	2 510	-23,52%	3 400	35,47%	3 400	35,47%
Produits exceptionnels (-)	-10 110	-19 512	-4 362	-77,65%	-2 000	-54,15%	-2 000	-54,15%
V - AUTOFINANCEMENT BRUT (III - IVa - IVb)	506 672	431 398	514 971	19,37%	441 128	-14,34%	431 404	-16,23%
Total des dépenses réelles de fonctionnement finalement constaté			2 430 950		2 457 691	1,10%	2 467 415	1,50%
Objectif d'évolution des dépenses de fct à respecter en 2018 selon le PLFPP				1,10%	2 457 691			
Objectif d'évolution des dépenses de fct à respecter en 2018 selon lettre de cadrage du Maire en date du 28/11/2017						1,50%	2 467 414	

2) La section d'investissement :

Au travers des éléments introduits dans les quelques pages précédentes, rappelons simplement ci-après la démarche opérée depuis 2014 et les 2 blocs de dépenses identifiables s'y rattachant pour une meilleure lisibilité.

1. Les dépenses dites incontournables ;
2. Les dépenses dites souhaitables et fléchées en priorité élevée ;

a/ La définition des 2 blocs de dépenses

a-1/ Les dépenses dites incontournables sont :

Les dépenses obligatoires au sens du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.11612-15 et L.2321-2) : il s'agit des dettes exigibles ou crédits de report, dont notamment les marchés notifiés ou autres actes engagés au moment de l'établissement du budget, de l'entretien des voies communales, d'une manière générale toutes celles qui assurent la continuité des services publics et visent la sécurité et la salubrité publiques.

a-2/ Les dépenses dites souhaitables et de priorité élevé sont :

Les dépenses nécessaires au développement et à l'aménagement de la ville en direction essentiellement de la population, de l'enfance aux seniors en passant par la jeunesse. La création ou l'évolution des services, structures et infrastructures permet de maintenir une population et d'être attractif pour l'attirer.

b/ Le contenu des 2 blocs de dépenses

b-1/ Le contenu des dépenses dites incontournables se résume à :

Programme « Espace Jean-Marie Truchot » 300 634 €
Reliquat budgétaire pour étude portant sur le confortement des jambages et sur la faisabilité pour modification énergétique de l'ancienne structure
Reliquat budgétaire pour maîtrise d'œuvre et tranche ferme de travaux de rénovation du hall d'entrée et des sanitaires de l'ancienne structure de l'EJMT

Programme « équipements municipaux » dont foncier 30 073 €
Reliquat budgétaire pour derniers nettoyages de parcelles de l'espace « bois-prairie Rozé »
Reliquat budgétaire pour renouvellement en mobiliers de bureaux pour la mairie et locaux ST
Reliquat budgétaire pour acquisition de nouvelles décorations de Noël
Frais fonciers pour alignements rue du Mai et division parcellaire parallèlement à la finalisation de nouveaux lotissements rue du Château Gaillard et chemin du Bodivioux
Renouvellement périodique de matériels informatiques, tant en termes de serveur informatique arrivant à saturation, qu'au niveau de certains postes individuels

Programme « Voirie » 20 759 €
Reliquats budgétaires pour études et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dues au titres de prestations effectuées au travers des sécurisations diverses de voiries (avenue des anciens combattants, route de Châteauneuf, rue du Grand chemin, place Baudron et diverses esquisses pour voiries Trouy Bourg et Talleries...)
Installation de caméras de surveillance vidéo aux abords des principaux bâtiments stratégiques

Programme « bâtiments communaux » 19 704 €
Reliquat budgétaire pour travaux de rénovation de bureaux en Mairie
Reliquat budgétaire pour nettoyages et sécurisation extérieures du Château Rozé

Programme « Ecoles » 7 434 €
Reliquat budgétaire pour renouvellement des aires de jeux des écoles du Bourg
Reliquat budgétaire pour établissement de relevés de plans avec photographies de l'école primaire Bourg

Programme « Eclairage public » 6 579 €
Poursuite des travaux d'aménagement et rénovation sur réseaux d'éclairage public, plan « REVE » et extensions de réseaux rue des acacias

Programme « structures sportives du foot et autres » 2 006 €
Reliquat budgétaire pour création d'un placard dans les sanitaires des vestiaires football

Ce qui constitue un total de dépenses incontournables de 387 189 €, dont 358 399 € au titre de crédits engagés sur le budget 2017 et reportés sur 2018 ; soit 28 790 € de nouveaux crédits.

Afin de financer la totalité de ce premier bloc de projets, la commune peut s'appuyer sur un financement assuré de 542 022 € au travers des recettes suivantes :

Subventions assurées pour travaux de rénovation du hall et sanitaires de l'EJMT via le fond de concours notifié par Bourges Plus **108 802 €**

Participations Voirie Réseaux (PVR) engagées avec les différents lotisseurs privés au titre de l'aménagement des lotissements Bodivioux, Château Gaillard et Clos Saint Joseph pour **131 893 €**

En outre, n'omettons pas de rappeler que le financement peut aussi s'appuyer sur ...

- **Un FCTVA 2018 prévisionnel approximatif de 91 187 €**
- **Un encaissement prévisionnel pour taxe d'aménagement approximatif de 50 000 €**
- **Un autofinancement net prévisionnel 2018 de 160 140 €**

b-2/ Le contenu des dépenses souhaitables et fléchées en priorité élevée, se résume à :

Toujours répartis par principaux programmes d'investissements, les diverses opérations qui figurent dans ce 2^{ème} bloc de dépenses sont :

Programme « Voirie » **85 771 €**
Budget forfaitaire pour nouvelles signalisations, plantations et équipement de mobiliers
Aménagement de plateaux de stationnement impasse du Peson avec ralentisseur rue Pasteur à Trouy Nord

Programme « équipements municipaux » dont foncier **54 500 €**
Renouvellement des matériels espaces verts et secteur technique
Divers équipements électroménagers et matériels divers (dont renouvellement d'équipements festivités et décorations de Noël) tous secteurs
Conception du nouveau site internet de la ville
Nouveaux crédits pour renouvellement périodique de matériels informatiques, tant en termes de serveur informatique arrivant à saturation, qu'au niveau de certains postes individuels

Programme « bâtiments communaux » **50 000 €**
Poursuite des travaux de mise en accessibilité intérieure et extérieure de la bibliothèque
Nouveaux crédits pour nettoyages et sécurisation extérieures du Château Rozé
Nouveaux crédits pour travaux de rafraîchissement des sanitaires de la Mairie
Aménagement climatisé de la salle motricité du Centre de Loisirs
Mise en place d'un système de porte d'entrée mieux sécurisée au Centre de Loisirs
Travaux divers de rénovation-isolation bâtiments publics classés ERP (établissements recevant du public)

Programme « Cimetière, église et équipements funéraire » **15 500 €**
Nouvelle tranche de travaux de consolidation du mur intérieur du cimetière et portail
Équipement de nouvelles caves urnes

Programme « structures sportives du foot et autres » **15 000 €**
 Aménagement d'une aire de pétanque sur Trouy Bourg

Programme « Ecoles » **12 000 €**
 Crédits informatiques pour évolution du tableau numérique de l'école primaire bourg
 Installation d'une clôture rigidifiée en faveur de l'école primaire Trouy Nord
 Poursuite d'aménagement sécuritaire des écoles dans le cadre de l'audit et de l'Etat d'urgence

Programme « Eclairage public » **10 000 €**
 Poursuite des travaux d'aménagement et rénovation sur réseaux d'éclairage public, plan « REVE » et extensions de réseaux, à définir selon les différents suites suivants :

- Rue du Paradis
- Allée des Marjolaines
- Place Jean Moulin
- Cimetière
- Esplanade Jean-Marie Truchot

Ce qui constitue un total de dépenses dites souhaitables et fléchées en priorité élevée de 242 771 €

Afin de financer la totalité de ce deuxième bloc de projets, la commune peut s'appuyer sur des recettes supplémentaires éventuelles à hauteur de 1 284 € ; à savoir :

Obtention d'une subvention d'équipement au titre du renouvellement d'un poste informatique au profit du RAM **1 284 €**

C) Hypothèses financières selon l'inscription des 2 blocs de dépenses avec projection sur le besoin de financement et sur le résultat

Après comptabilisation des deux différents blocs de dépenses, la démarche d'une prospective financière menée au fil de l'eau sur l'exercice à venir, permet d'identifier le besoin de financement afférent à chaque bloc d'investissement et de déterminer son impact par rapport au fond de roulement initial (issu de l'exécution du précédent budget 2017) arrêté à la somme de 646 653 €.

INTITULE DES BLOCS	MONTANT	Dotations (FCTVA/TA) et subventions garanties	Subventions potentielles	Autofinancement net prévisionnel (Rbt du capital de la dette déduit)	Evolution du besoin de financement
Dépenses incontournables	387 189 €	381 882 €		183 802 €	<u>-178 495 €</u>
Dépenses souhaitables et fléchées en priorité élevée	242 771 €		1 284 €		<u>62 992 €</u>

	2016	2017	Projet de budget 2018	
	COMMUNE	COMMUNE	Bloc 1 incontournable	Bloc 2 souhaité et priorité élevée
V - AUTOFINANCEMENT BRUT (III - IVa - IVb)	431 396	514 971	431 404	431 404
VI - REMBOURSEMENT DE LA DETTE	221 360	236 681	247 602	247 602
Remboursement de la dette en capital hors refinancement	221 360	236 681	247 602	247 602
Remboursement anticipé de la dette refinancée				
VII - AUTOFINANCEMENT NET (V-VI)	210 036	278 290	183 802	183 802
VIII - DEPENSES D'EQUIPEMENT	472 606	613 948	387 189	629 960
Acquisitions et travaux	472 606	613 948	387 189	629 960
IX - RECETTES D'INVESTISSEMENT	227 085	189 116	381 883	383 167
Dotations globales (FCTVA,.....) hors excédent capitalisé	152 090	106 599	141 188	141 188
Subventions et participations spécifiques	74 995	82 518	240 695	241 979
X - BESOIN DE FINANCEMENT (VIII-IX-VII)	35 486	146 542	-178 496	62 991
XI - EMPRUNTS	200 000	150 000	0	0
Emprunts nouveau	200 000	150 000	0	0
Prêts pour refinancement de la dette actuelle				
XII - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (XI-X)	164 514	3 458	178 496	-62 991
(Résultat global de l'exercice)				
B - RESULTATS CUMULES				
I - FONDS DE ROULEMENT INITIAL (Résultats reportés)	478 679	643 195	646 658	646 658
dont: Résultat d'investissement reporté (001)	-601 302	-108 803	-222 237	-222 237
Affectation aux dépenses d'investissement (1068)	671 945	297 513	471 834	471 834
Résultat de fonctionnement reporté (002)	408 036	454 485	397 061	397 061
II - FONDS DE ROULEMENT FINAL (Résultat global)	643 193	646 653	825 154	583 667

Premières conclusions concernant l'hypothèse de travail présentée ci-dessus et résultats en découlant :

- Après prise en compte de l'ensemble des recettes assurées pour 2018 (381 882 €) **l'inscription du premier bloc « dépenses incontournables »** (à hauteur de 387 189 €) **peut être financée intégralement par le fonds de roulement initial sans susciter aucun besoin de financement résiduel**, mais en l'abondant même de 178 495 € supplémentaires, qui viennent alors s'ajouter au fond de roulement final prévisionnel (estimable pour 825 154 €)
- Après prise en compte des recettes supplémentaires potentielles, **l'inscription cumulée du second bloc « dépenses fléchées comme prioritaires »** (pour 242 771 €) peut être également absorbé par le fonds de roulement initial, mais en générant cette fois-ci un besoin de financement équivalent à 62 991 €, **impactant au passage, un fonds de roulement prévisionnel résiduel aux alentours de 583 667 €**

Cette seconde alternative se traduirait par ailleurs par une reprise des résultats 2018 au BP 2019, ainsi qu'il suit :

REPRISE DES RESULTATS AU BP 2019		
En Fonctionnement	583 666,39	imputation en 002 recettes fct.
En Investissement	244 798,35	imputation en 1068 recettes inv.
	828 464,74	

Pour mémoire, le FDR le plus faible constaté depuis 2008 avoisinait 266 000 € ; rappelons simplement que celui-ci doit être absolument supérieur au montant de la dette en capital remboursée pour l'année concernée.

A présent, si l'on approfondie le raisonnement un peu plus loin et que l'on ne considère que le budget principal en se reportant à l'objectif initial de maintenir le besoin de financement prévisionnel 2018 à l'équivalent 2017 (soit 146 542 €), la simulation ci-dessus induirait, l'éventualité d'une capacité d'investissement résiduelle supplémentaire d'environ 83 500 € (soit un total d'investissements qui serait ramené à 713 469 €).

Si ce cas de figure ne demeure pas inenvisageable, ne perdons pas de vue toutefois, que l'autofinancement ponctionné pour financer cet ensemble, d'une part, serait donc égale au besoin de financement généré (146 500 €) et que le fonds de roulement définitif prévisionnel en découlant, serait d'autant diminué par rapport à 2017, pour ainsi tomber à 500 158 €.

Enfin, avant d'acter une telle hypothèse, n'oublions pas que les différents objectifs, doivent tenir compte des projets de budgets annexes, qui peuvent également influencer à la fois, sur le BFR et le FDR de fin d'exercice.

Tel que détaillé dans les quelques pages qui suivent, il est d'ores et déjà anticipé un déficit prévisionnel de fin de projet d'environ 190 000 €, concernant l'opération « Résidences Seniors-accès Acacias », qui sera sans doute reporté sur le projet de budget principal 2020, avec éventuelle consolidation à la clé du prêt revolving en cours d'exécution, pour financement dudit déficit.

A ce titre, les orientations concernant les budgets annexes doivent bel et bien être prises en compte dans la démarche décisionnelle qui concerne les politiques d'investissements.

D) Les orientations concernant les budgets annexes

Après les grandes orientations conditionnant le budget principal, il y a lieu également de tenir compte de celles impactant les budgets annexes.

Aussi, si peu de changement affecte l'entité relative au « bâtiment commercial », évoluant plutôt au fil de l'eau depuis quelques exercices, il conviendra toutefois de tenir compte d'avantage de la nouvelle entité « Résidences Seniors-Acacias », dans les évolutions d'agrégats financiers des années à venir ; notamment en termes d'endettement ou fonds de roulement.

1) Bâtiment commercial :

Le profil budgétaire 2018 de cette entité ne diffère peu par rapport à 2017. Bien entendu, les recettes exceptionnellement perçues en 2017 au titre du recouvrement partiel de créances admises en non-valeur, ne seront pas reconduites.

Par ailleurs, cet exercice budgétaire 2018 marque la fin du bail commercial de 9 ans, consenti avec l'esthéticienne, ainsi que la fin de première période triennale des deux autres baux actés auprès du charcutier-traiteur et de l'épicerie. En vertu des dispositions applicables dans le cadre de l'article L145-33 du Code de Commerce, il nous serait possible de réviser sans aucune obligation, l'ensemble des loyers ainsi évoqués.

Etant donné le résultat positif enregistré sur cette entité annexe et l'objectif précis de satisfaire avant tout à un besoin émanant d'un service de proximité, déjà fragilisé par les variations financières à la hausse imposées par le législateur, il nous semble plus cohérent et raisonnable de conserver les loyers actuels et ainsi donner un léger « coup de pouce » à nos commerçants locaux, dans l'exercice de leur commerce, si important à la population.

A cet égard, les orientations 2018 accompagnant cette entité annexe se résument par conséquent au plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL BATIMENT COMMERCIAL BUDGET 2018			
V-1 = sans revalorisation des loyers			
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
REMBOURSEMENT DE LA DETTE + CHARGES FINANCIERES	21 598	DETTE NOUVELLE	0
ANNUITE SUR EMPRUNTS CEVF et CRACM (dont capital, intérêts courus et intérêts courus non échus)	21 598	PARTICIPATION FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL	0
CREDITS D'INVESTISSEMENTS	0	PRODUITS LOCATIONS	26 286
DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	16 511	* alimentation 123m²	9 408
FRAIS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT	12 923	* traiteur 61m²	4 704
Taxe foncière	2 400	* Poste 67m²	7 854
eau / petit équipement / fournitures diverses / location	1 150	*Estéticienne 40m²	4 320
honoraires	0	AUTRES PRODUITS	689
Frais acte et contentieux	0	TEOM et frais d'eau répercutées sur les locataires	689
Travaux+entretien bâtiment/voies et réseaux	9 369	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
encaissements de produits divers	4	Produits exceptionnels divers	0
REVERSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL	0	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0
PROVISION DEPRECIATIONS ACTIFS CIRCULANTS	0	REPRISE SUR PROVISION ACTIFS CIRCULANTS	0
ADMISSION NON VALEUR CREANCES IRRECOUVRABLES	0	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 546
TOTAL	51 032	AFFECTATION DE RESULTAT	16 511
Solde créditeur de	0	TOTAL	51 031

Par ailleurs, la reprise de résultat découlant de cette exécution budgétaire se traduirait ainsi qu'il suit...

REPRISE DES RESULTATS AU BP 2019		
En Fonctionnement	8 467,00	imputation en 002 recettes fct.
En Investissement	17 146,00	imputation en 1068 recettes inv.
	25 613,00	

... et la prospective financière assortie à ce profil budgétaire se résumerait au tableau suivant :

	2016	2017	Prospective budget 2018	Prospective budget 2019
	BAT.COM	BAT.COM	BAT.COM	BAT.COM
A - OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE				
I - RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT	26 832	26 804	26 975	26 980
(Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)				
Autres recettes (produits des services, loyers, atténuations de charges)	26 832	26 804	26 975	26 980
II - DEPENSES DE GESTION COURANTE	4 004	3 716	4 456	4 590
(Dépenses de fonctionnement hors frais financiers)				
Charges à caractère général	4 003	3 716	3 550	3 650
Charges de gestion courante (dont contingents, frais élus et subventions de fct et prise en charge déficit des budgets annexes)	1		4	4
III - SOLDE DE GESTION COURANTE (I-II)	22 828	23 088	22 519	22 390
IV a - CHARGES FINANCIERES NETTES	5 645	5 060	4 452	4 452
Intérêts de la dette	5 645	5 060	4 452	4 452
IV b - CHARGES EXCEPTIONNELLES NETTES	0	-3 036	0	0
Charges exceptionnelles (+)				
Produits exceptionnels dont cessions de biens (-)	0	-3 036		
V - AUTOFINANCEMENT BRUT (III - IVa - IVb)	17 183	21 063	18 067	17 938
VI - REMBOURSEMENT DE LA DETTE	15 922	16 511	17 146	17 146
Remboursement de la dette en capital hors refinancement	15 922	16 511	17 146	17 146
Remboursement anticipé de la dette refinancée				
VII - AUTOFINANCEMENT NET (V-VI)	1 261	4 553	921	792
VIII - DEPENSES D'EQUIPEMENT	0	0	0	0
Acquisitions et travaux				
IX - RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0
Dotations globales (FCTVA,) hors excédent capitalisé				
Subventions et participations spécifiques				
X - BESOIN DE FINANCEMENT (VIII-IX-VII)	-1 261	-4 553	-921	-792
XI - EMPRUNTS	0	0	0	0
Emprunts nouveau	0	0		
Prêts pour refinancement de la dette actuelle				
XII - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (XI-X)	1 261	4 553	921	792
(Résultat global de l'exercice)				
B - RESULTATS CUMULES				
I - FONDS DEROULEMENT INITIAL (Résultats reportés)	1 732	2 993	7 546	8 467
dont: Résultat d'investissement reporté (001)	-15 355	-15 922	-16 511	-17 146
Affectation aux dépenses d'investissement (1068)	15 355	15 922	16 511	17 146
Résultat de fonctionnement reporté (002)	1 732	2 993	7 546	8 467
II - FONDS DE ROULEMENT FINAL (Résultat global)	2 993	7 546	8 466	9 259

2) Résidence Seniors :

Concernant cette nouvelle entité budgétaire, le projet de budget 2018 à venir, table sur un avancement des paiements intégral concernant les travaux d'enfouissement de réseaux, et pour moitié, concernant les travaux de viabilisations et missions de maîtrise d'œuvre ou autres études associées.

En rapport avec ce que nous avons abordé dans la partie rétrospective, à ce moment d'avancement de l'opération, les recettes adverses découleront surtout de tirages effectués sur la phase de mobilisation du prêt revolving (estimables à environ 271 658 €), auxquels s'ajouteront 9 598 € d'excédent d'investissement antérieur reporté et sans doute un acompte du Fonds de soutien à l'investissement (FSIL) versé par l'Etat (environ 51 525 €), pour équilibrer le profil budgétaire 2018.

En revanche, 2019 reflètera sans doute d'avantage, un profil budgétaire inversé, où les cessions de terrains viabilisés (ventes France Loire et particuliers représentant un total de 349 500 €), cumulées à un reliquat de versement du FSIL, devraient au contraire permettre un remboursement partiel des tirages précédemment opérés sur le prêt

revolving, à hauteur de 113 202 €, reliquats de maîtrise d'œuvre et travaux de viabilisations intégralement payés déduits, pour un déficit définitif prévisionnel de l'opération estimé à environ 190 963 €. Pour mémoire, nous rapprocherons ce déficit à la partie «aménagement des accès rue des Acacias », complémentaire mais dissociable de la partie « Résidences Séniors », alors totalement rentabilisée.

Les déroulements financiers et prospectifs d'endettement des exercices à venir de cette entité, se rapportent ainsi aux plans de financement prévisionnels suivants :

PLAN DE FINANCEMENT "RESIDENCE SENIORS" actualisé au titre du BUDGET PRIMITIF 2018

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
	HT		HT
CHARGES FINANCIERES	2 000	PRÊT REVOLVING REMBOURSABLE SUR ENCAISSEMENTS DE PRODUITS	271 658
FRAIS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT	330 781	FONDS EXTERIEURS ET PRE	51 525
frais associés au foncier	3 142	Fonds de soutien à l'investissement Etat	51 525
indemnisation des alignements rue des Acacias	4 700		
honoraires maîtrise d'œuvre et études diverses	23 761	PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET PRINCIPAL	
Travaux d'enfouissements de réseaux	172 378		
Travaux de viabilisation des lots "Résidences Séniors"	126 800	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	9 598
		VENTE DE PRODUITS	0
		Cession parcelles France Loire	0
		Cession parcelles en accession	0
TOTAL	332 781	TOTAL	332 781

Solde créditeur de 0

PLAN DE FINANCEMENT "RESIDENCE SENIORS" actualisé au titre du BUDGET PRIMITIF 2019

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
	HT		HT
REMBOURSEMENT SUR MOBILISATIONS EFFECTUEES AU TITRE DU PRÊT REVOLVING	113 202	PRÊT REVOLVING REMBOURSABLE SUR ENCAISSEMENTS DE PRODUITS	0
CHARGES FINANCIERES	2 000	FONDS EXTERIEURS ET PRE	43 064
FRAIS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT	277 362	Fonds de soutien à l'investissement Etat	43 064
frais associés au foncier	0	PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET PRINCIPAL	
indemnisation des alignements rue des Acacias	0		
honoraires maîtrise d'œuvre et études diverses	23 761	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0
Travaux d'enfouissements de réseaux	0	VENTE DE PRODUITS	349 500
Travaux de viabilisation des lots "Résidences Séniors"	253 601	Cession parcelles France Loire	87 000
		Cession parcelles en accession	262 500
TOTAL	392 564	TOTAL	392 564

Solde créditeur de 0

La prospective financière assortie à ce profil budgétaire se résume au tableur ci-dessous :

	2017	Prospective budget 2018	Prospective budget 2019
	SENIORS	SENIORS	SENIORS
A - OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE			
I - RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT	0	0	0
(Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)			
Autres recettes (produits des services, loyers, atténuations de charges)			
II - DEPENSES DE GESTION COURANTE	0	0	0
(Dépenses de fonctionnement hors frais financiers)			
Charges à caractère général			
III - SOLDE DE GESTION COURANTE (I-II)	0	0	0
IV a - CHARGES FINANCIERES NETTES	0	0	0
Intérêts de la dette			
Autres charges financières (+)			
Produits financiers (-)			
IV b - CHARGES EXCEPTIONNELLES NETTES	0	0	0
Charges exceptionnelles (+)			
Produits exceptionnels dont cessions de biens (-)			
V - AUTOFINANCEMENT BRUT (III - IVa - IVb)	0	0	0
VI - REMBOURSEMENT DE LA DETTE	0	0	113 203
Remboursement de la dette en capital hors refinancement			113 203
Remboursement anticipé de la dette refinancée			
VII - AUTOFINANCEMENT NET (V-VI)	0	0	-113 203
VIII - DEPENSES D'EQUIPEMENT	37 921	332 781	279 361
Acquisitions et travaux	37 921	332 781	279 361
IX - RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 011	51 525	392 564
Dotations globales (FCTVA,.....) hors excédent capitalisé			
Subventions et participations spécifiques	15 011	51 525	392 564
X - BESOIN DE FINANCEMENT (VIII-IX-VII)	22 910	281 256	0
XI - EMPRUNTS	32 508	271 658	0
Emprunts nouveau	32 508	271 658	
Prêts pour refinancement de la dette actuelle			
XII - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (XI-X)	9 598	-9 598	0
(Résultat global de l'exercice)			
B - RESULTATS CUMULES			
I - FONDS DE ROULEMENT INITIAL (Résultats reportés)	0	9 598	0
dont: Résultat d'investissement reporté (001)			
Affectation aux dépenses d'investissement (1068)			
Résultat de fonctionnement reporté (002)		9 598	
II - FONDS DE ROULEMENT FINAL (Résultat global)	9 598	0	0

E) Traduction consolidée des éléments de prospective financière envisagée sur l'ensemble des budgets pour 2018 et 2019

La traduction financière des éléments définis ci-avant, tous budgets consolidés et sans investissements ni emprunt supplémentaire envisagés sur 2019, déboucherait sur la prospective financière ci-après :

	Prospective CA 2018 calquée /objectif lettre cadrage du Maire du 28/11/17 +orientations inv.05/02/2018				Prospective budget 2019 en découlant			
	COMMUNE	BAT.COM	SENIORS	TOTAL	COMMUNE	BAT.COM	SENIORS	TOTAL
A - OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE								
I- RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT	2 896 819	26 975	0	2 923 794	2 883 121	26 980	0	2 910 101
(Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)								
Fiscalité directe locale	1 471 615	0	0	1 471 615	1 485 202	0	0	1 485 202
dont : Produit fiscal communal	1 338 759			1 338 759	1 372 346			1 372 346
Compensation TP / DSC / FNGIR	112 856			112 856	112 856			112 856
Autres recettes fiscales (taxe pylyone -affichage -droits de mutation)	104 378			104 378	104 378			104 378
Dotations et participations	962 326	0	0	962 326	935 541	0	0	935 541
dont DGF	409 912			409 912	409 912			409 912
DSR	375 856			375 856	380 000			380 000
Compensations fiscales et fonds de péréquation	131 033			131 033	124 481			124 481
Fonds d'amorçage, reversement tva fct, déro. scolaires et subv. fct.serv.enf.	45 525			45 525	21 148			21 148
Autres recettes (produits des services, loyers, atténuations de charges)	358 500	26 975		385 475	358 000	26 980		384 980
II - DEPENSES DE GESTION COURANTE	2 419 016	4 456	0	2 423 269	2 437 892	4 590	0	2 461 056
(Dépenses de fonctionnement hors frais financiers)								
Frais de Personnel	1 544 098			1 544 098	1 571 892			1 571 892
Charges à caractère général	660 067	3 550		663 617	650 000	3 650		653 650
Charges de gestion courante (dont contingents, frais élus et subventions de fct et prise en charge déficit des budgets annexes)	195 753	4		195 757	196 000	4		196 004
Fond de péréquation intercommunal	20 000			20 000	20 000			20 000
Dépenses imprévues								
III - SOLDE DE GESTION COURANTE (I-II)	477 803	22 519	0	500 525	445 229	22 390	0	449 045
IV a - CHARGES FINANCIERES NETTES	44 999	4 452	0	49 451	44 354	4 452	0	48 806
Intérêts de la dette	44 749	4 452		49 201	44 104	4 452		48 556
Autres charges financières (+)	250			250	250			250
Produits financiers (-)								
IV b - CHARGES EXCEPTIONNELLES NETTES	1 400	0	0	1 400	1 400	0	0	1 400
Charges exceptionnelles (+)	3 400			3 400	3 400			3 400
Produits exceptionnels dont cessions de biens (-)	-2 000			-2 000	-2 000			-2 000
V - AUTOFINANCEMENT BRUT (III - IVa - IVb)	431 404	18 067	0	449 674	399 476	17 938	0	398 839
VI - REMBOURSEMENT DE LA DETTE	247 602	17 146	0	264 748	265 242	17 146	113 203	395 591
Remboursement de la dette en capital hors refinancement	247 602	17 146		264 748	265 242	17 146	113 203	395 591
Remboursement anticipé de la dette refinancée								
VII - AUTOFINANCEMENT NET (V-VI)	183 802	921	0	184 926	134 233	792	-113 203	3 248
VIII - DEPENSES D'EQUIPEMENT	629 960	0	332 781	962 741	0	0	279 361	279 361
Acquisitions et travaux	629 960		332 781	962 741	0		279 361	279 361
IX - RECETTES D'INVESTISSEMENT	383 167	0	51 525	434 692	153 345	0	392 564	545 909
Dotations globales (FCTVA.....) hors excédent capitalisé	141 188		51 525	141 188	153 345			153 345
Subventions et participations spécifiques	241 979			293 504			392 564	392 564
X - BESOIN DE FINANCEMENT (VIII-IX-VII)	62 991	-921	281 256	343 123	-287 579	-792	0	-269 796
XI - EMPRUNTS	0	0	271 658	271 658	0	0	0	0
Emprunts nouveau			271 658	271 658				0
Prêts pour refinancement de la dette actuelle								
XII - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (XI-X)	-62 991	921	-9 598	-71 465	287 579	792	0	269 796
(Résultat global de l'exercice)								
B - RESULTATS CUMULES								
I- FONDS DE ROULEMENT INITIAL (Résultats reportés)	646 658	7 546	9 598	663 801	583 666	8 467	0	592 133
dont: Résultat d'investissement reporté (001)	-222 237	-16 511		-238 747	-244 798	-17 146		-261 944
Affectation aux dépenses d'investissement (1068)	471 834	16 511		488 344	244 798	17 146		261 944
Résultat de fonctionnement reporté (002)	397 061	7 546	9 598	414 204	583 666	8 467		592 133
II- FONDS DE ROULEMENT FINAL (Résultat global)	583 667	8 466	0	592 337	871 245	9 259	0	861 929

QUATRIÈME PARTIE : FOCUS SUR LA SITUATION GLOBALE DE DETTE AVEC PERSPECTIVE D'EVOLUTION SUR 2018

A) Les caractéristiques de la dette communale de Trouy

Elements de synthèse	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Variation
Votre dette globale est de :	2 426 686.93 €	2 497 370.57 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 2.04 %	2.13 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	9.13 ans	9.82 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	4.86 ans	5.23 ans	↓

Le nombre d'emprunts est de 17, dont un produit type « revolving », pour l'instant utilisé dans sa phase de mobilisation assimilable aux fonctionnalités d'une ligne de trésorerie.

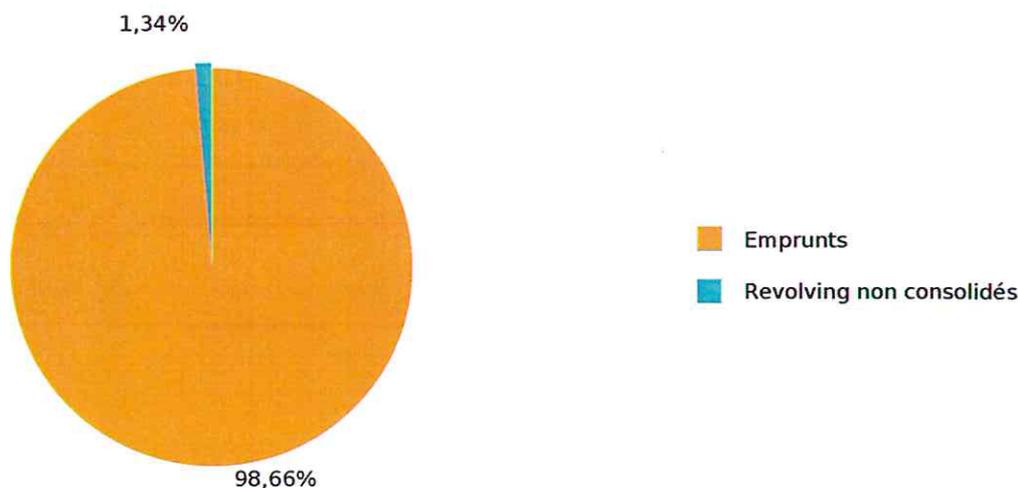
Ces produits sont répartis auprès de 6 établissements prêteurs et concernent le budget principal aussi bien que ses entités annexes « bâtiment commercial » et « Seniors ».

Budget	CRD	Taux Moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre de lignes
Budget Principal	2 266 691.32 €	* 1,97 %	9 ans	5 ans	14
Batiment commercial	127 487.61 €	3,76 %	7 ans	4 ans	2
Résidences Seniors	32 508.00 €	0,48 %	24 mois	24 mois	1

L'encours de dette se répartit autour des catégories de produits suivants :

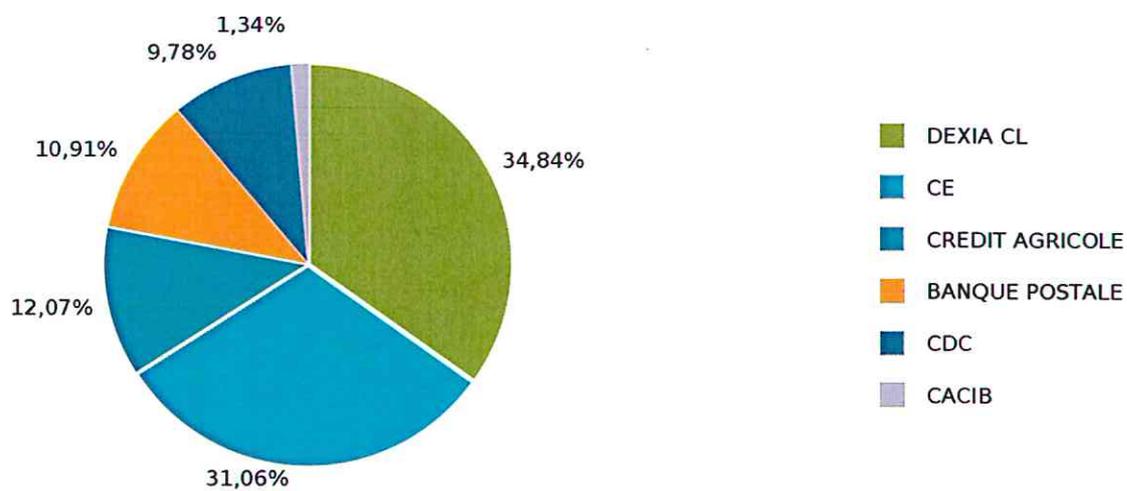
	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (Ex-Ex, Annuel)
Emprunts	16	2 394 178.93 €	2,07 %
Revolving non consolidés	1	32 508.00 €	0,48 %
Revolving consolidés		0.00 €	0,00 %
Dettes	17	2 426 686.93 €	2,04 %

Revolving disponibles	427 492.00 €
Dettes + disponible	2 854 178.93 €

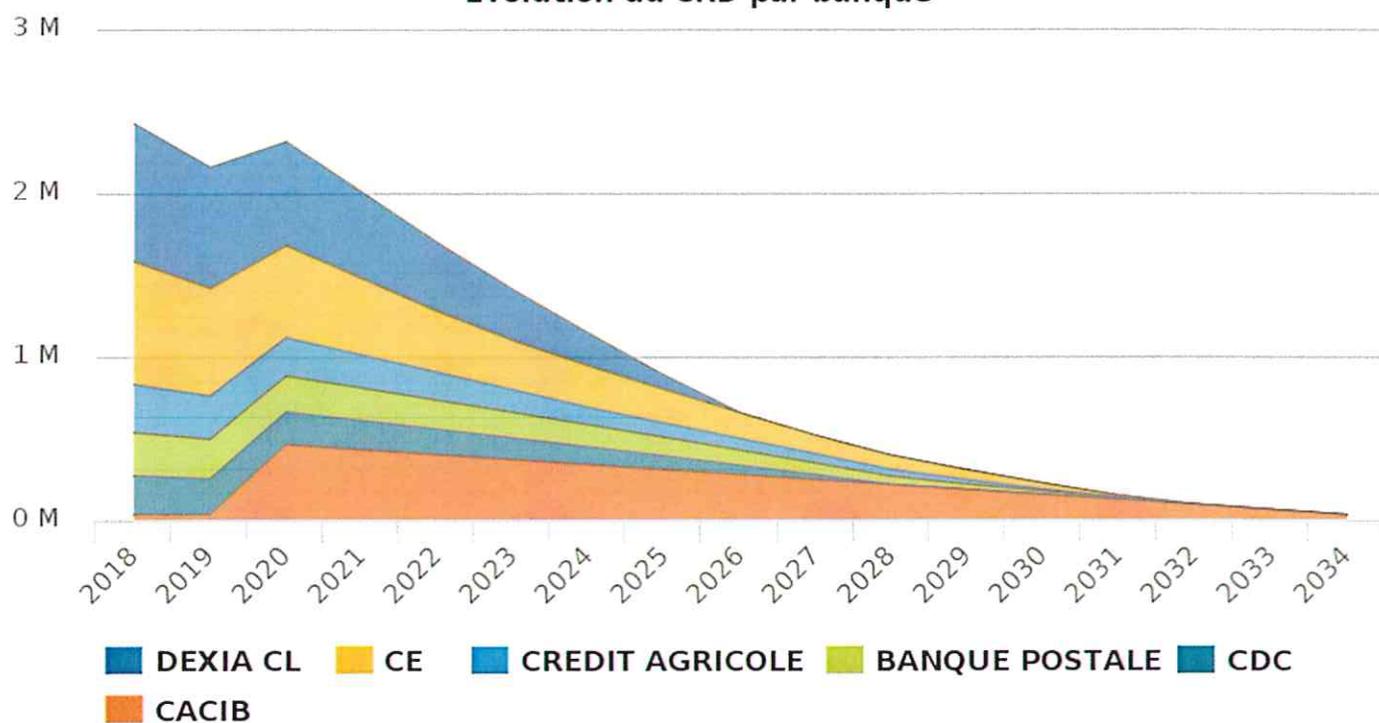


L'encours de dette se répartit autour des groupes bancaires suivants :

Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
DEXIA CL	<u>845 474,90 €</u>	<u>34,84 %</u>	
CAISSE D'EPARGNE	<u>753 757,65 €</u>	<u>31,06 %</u>	
CREDIT AGRICOLE	<u>292 989,08 €</u>	<u>12,07 %</u>	
BANQUE POSTALE	<u>264 666,61 €</u>	<u>10,91 %</u>	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	<u>237 290,69 €</u>	<u>9,78 %</u>	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	<u>32 508,00 €</u>	<u>1,34 %</u>	<u>427 492 €</u>
Ensemble des prêteurs	<u>2 426 686,93 €</u>	<u>100,00 %</u>	<u>427 492 €</u>



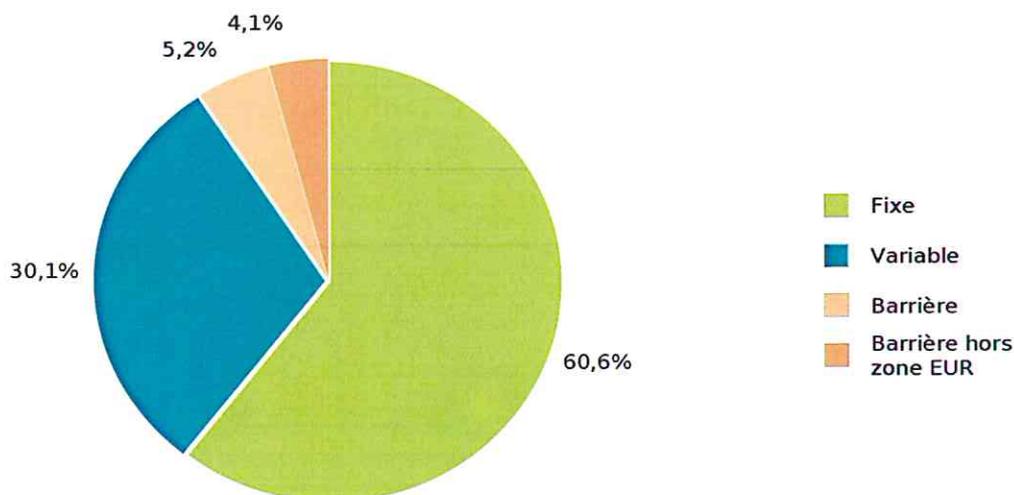
Evolution du CRD par banque



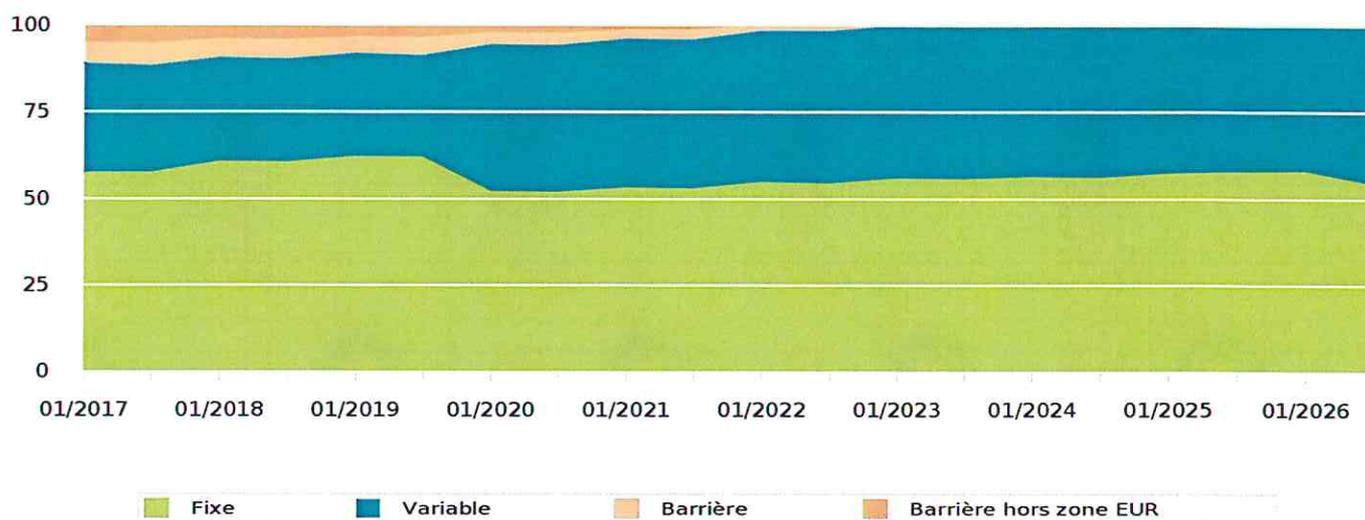
© Finance Active

La répartition de la dette, suivant le risque assorti au taux, est la suivante :

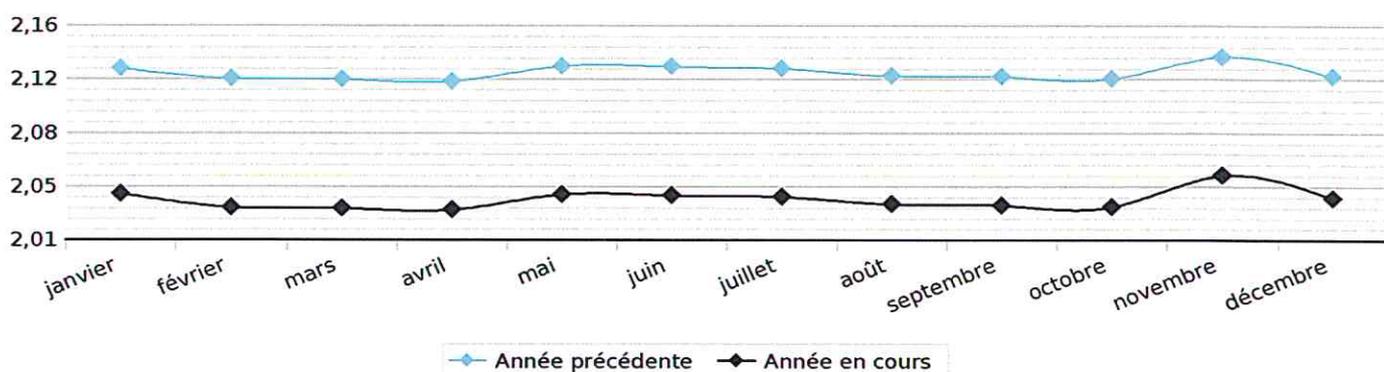
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (Ex-Ex, Annuel)
Fixe	1 470 670.44 €	60,60 %	2,58 %
Variable	731 296.66 €	30,14 %	0,49 %
Barrière	125 000.00 €	5,15 %	3,79 %
Barrière hors zone EUR	99 719.83 €	4,11 %	3,36 %
Ensemble des risques	2 426 686.93 €	100,00 %	2,04 %



Evolution du risque de taux hors swap



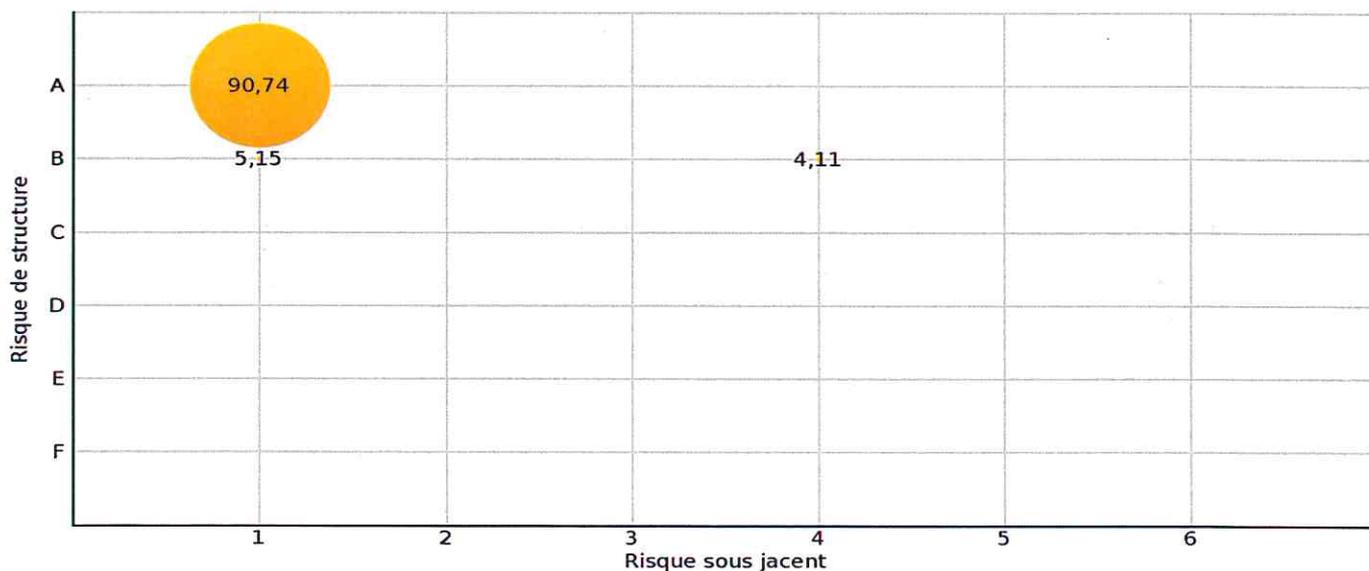
Evolution annuelle du taux moyen (en %)



La répartition de la dette selon la charte de bonne conduite GISSLER :

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



L'exécution budgétaire 2017, tous budgets confondus, associée à cette répartition de dette, a été la suivante :

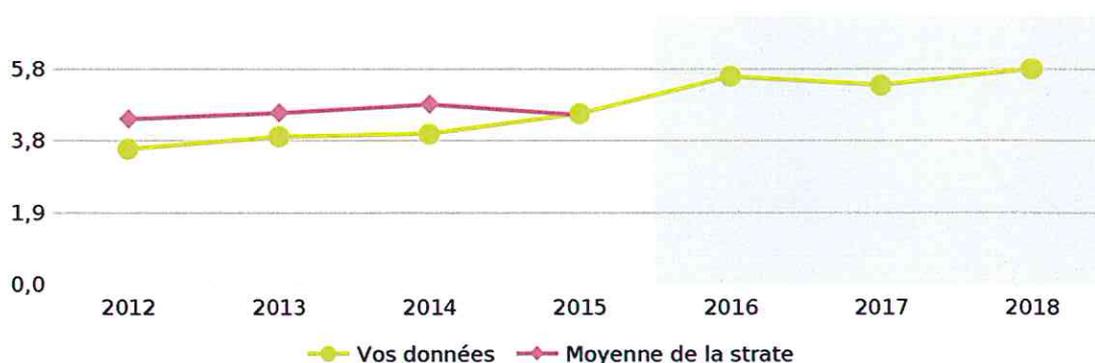
	Amortissement	Intérêts	Total
Janvier	3 972.57 €	1 182.11 €	5 154.68 €
Février	50 096.83 €	15 772.00 €	65 868.83 €
Mars	10 351.16 €	2 466.08 €	12 817.24 €
Avril	4 001.30 €	1 153.38 €	5 154.68 €
Mai	31 750.86 €	4 093.18 €	35 844.04 €
Juin	10 363.40 €	2 421.85 €	12 785.25 €
Juillet	29 030.26 €	6 812.34 €	35 842.60 €
Août	31 874.06 €	4 006.44 €	35 880.50 €
Septembre	10 375.73 €	2 377.52 €	12 753.25 €
Octobre	4 059.44 €	1 095.24 €	5 154.68 €
Novembre	56 927.90 €	8 081.96 €	65 009.86 €
Décembre	10 388.13 €	2 333.14 €	12 721.27 €
	253 191.64 €	51 795.24 €	304 986.88 €

On constate ainsi une répartition inégale des paiements, dont il conviendrait désormais de tenir compte dans le cadre des prochaines consultations financières, afin de lisser les règlements dus sur l'ensemble de la période.

Zoom détaillé des principaux ratios d'endettement, budgets consolidés

Période	Votre Strate
De 2012 à 2015	Ville de 3 500 à 5 000 hab, intégrée à un EPCI en FPU

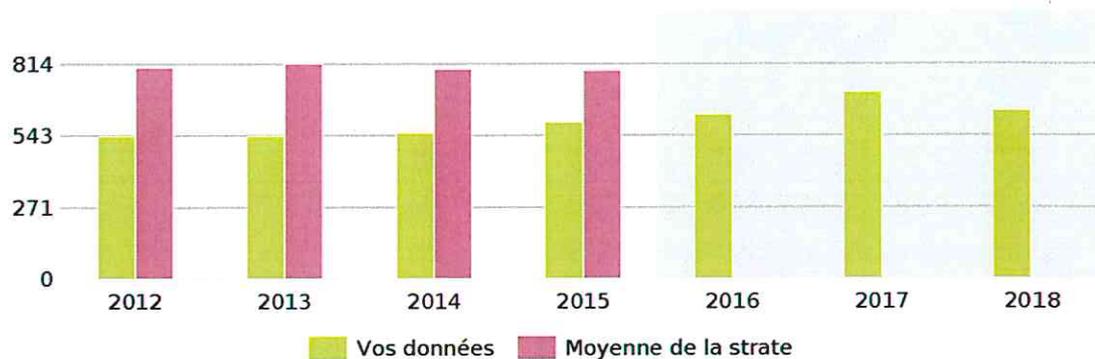
Ratio de désendettement (en années)



© Finance Active

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Données budgets cumulés	3,62	3,96	4,02	4,57	5,57	5,32	5,76
Moyenne de la strate	4,42	4,60	4,82	4,53			

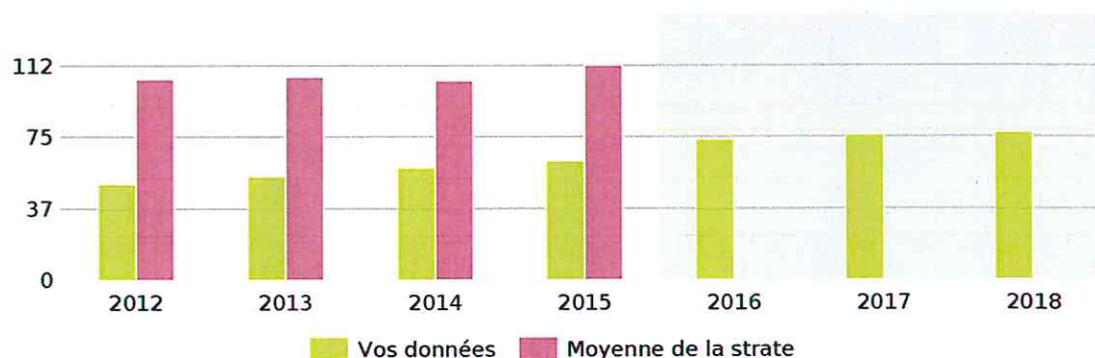
Encours de dette en euros / habitant



© Finance

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Données budgets cumulés	541€	542€	554€	594€	623€	707€	638€
Moyenne de la strate	800€	814€	794€	788€			

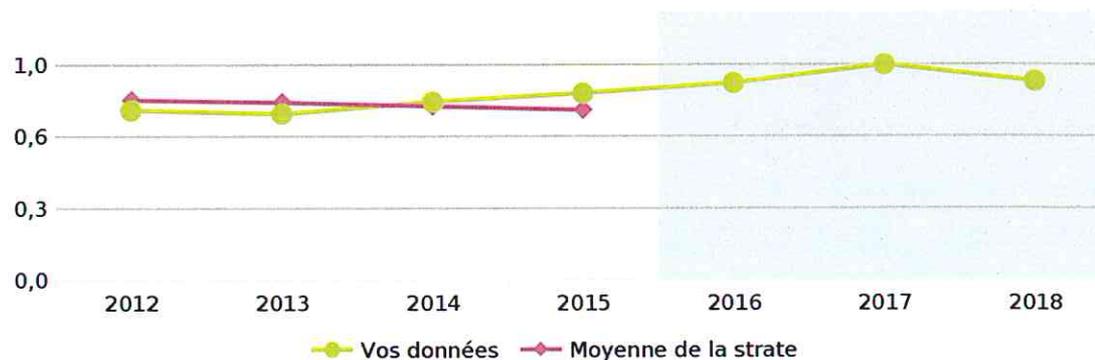
Annuité en euros / habitant



© Finance

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Données budgets cumulés	50€	54€	58€	62€	73€	76€	77€
Moyenne de la strate	105€	106€	104€	112€			

Encours de dette / Recette de fonctionnement (en %)



© Finance

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Données budgets cumulés	75,64%	74,13%	79,42%	83,23%	87,73%	95,91%	88,50%
Moyenne de la strate	80,24%	79,26%	77,57%	75,70%			

B) L'évolution de l'endettement communal de Trouy

Afin de pouvoir anticiper les différents profils d'évolution de l'endettement de notre commune, il semble opportun de rappeler les principales cotations de taux sur les marchés financiers au 31/01/2018

Index	Taux(var/mens)	Variation
Eonia	-0,36	→
T4M	-0,36	→
TAM	-0,36	→

Par ailleurs, les contractualisations de prêts, référencées au titre du marché de l'offre et de la demande sur les mois de décembre 2017 et janvier 2018, témoignent par eux-mêmes des taux remarquablement avantageux du moment :

Taux variable

National	Minimum	Maximum	Moyenne
15 A	0,22%	0,47%	0,35%
20 A	0,33%	0,50%	0,41%

Taux fixe

National	Minimum	Maximum	Moyenne
15 A	1,02%	1,51%	1,31%
20 A	1,39%	1,85%	1,61%

Ligne de trésorerie

National	Minimum	Maximum	Moyenne
Mensuelle ex/360	0,25%	0,64%	0,41%

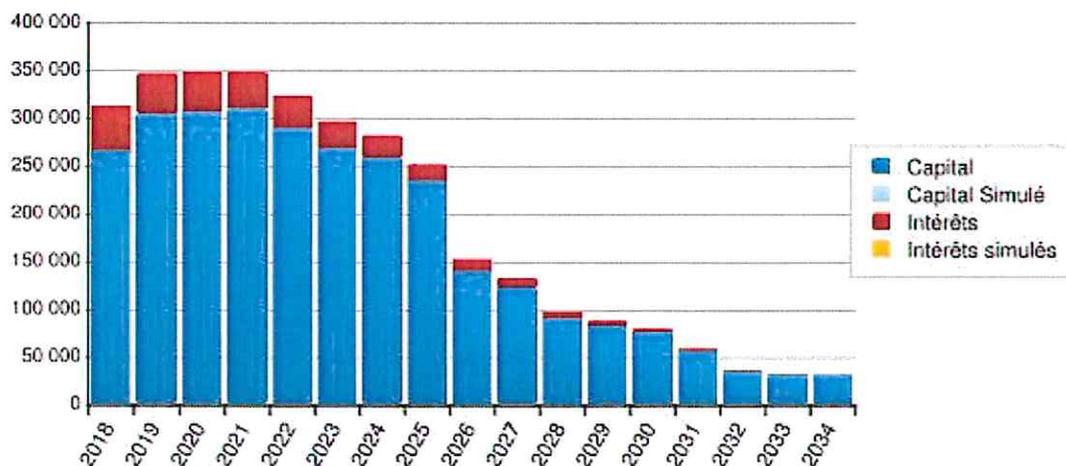
Concernant les échéances 2018 à honorer, les remboursements annuels des emprunts seront :

	Amortissement	Intérêts	Total
Janvier	4 088.81 €	1 067.57 €	5 156.38 €
Février	51 423.89 €	14 518.60 €	65 942.49 €
Mars	10 400.61 €	2 300.55 €	12 701.16 €
Avril	6 796.99 €	* 1 570.58 €	* 8 367.57 €
Mai	32 247.61 €	* 3 674.36 €	* 35 921.97 €
Juin	10 413.19 €	* 2 257.26 €	* 12 670.45 €
Juillet	31 826.82 €	* 6 193.69 €	* 38 020.51 €
Août	32 373.47 €	* 3 586.30 €	* 35 959.77 €
Septembre	10 425.84 €	* 2 212.61 €	* 12 638.45 €
Octobre	6 856.85 €	* 1 415.83 €	* 8 272.68 €
Novembre	57 429.94 €	* 6 833.40 €	* 64 263.34 €
Décembre	10 438.57 €	* 2 167.47 €	* 12 606.04 €
	264 722.59 €	* 47 798.22 €	* 312 520.81 €

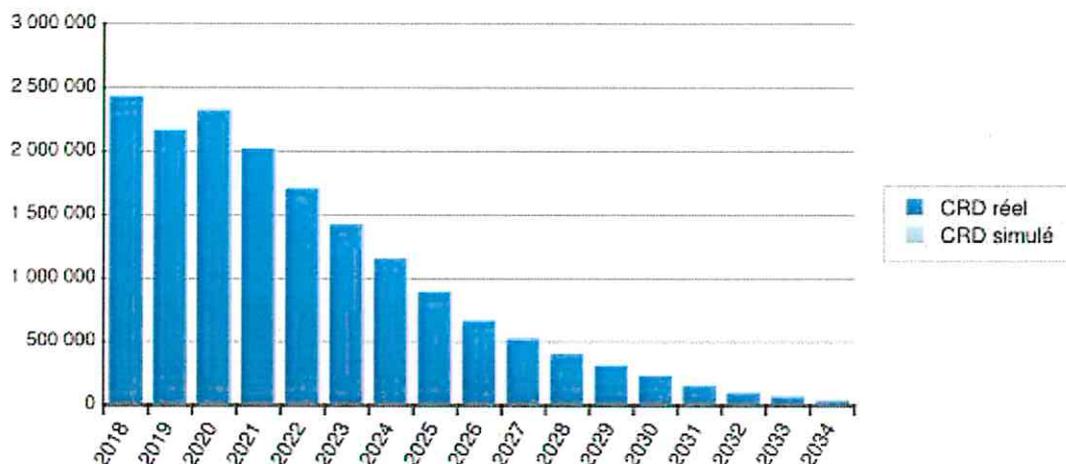
Sur un plan élargi, le profil d'extinction de dette, telle que constituée actuellement (tenant compte de la présente ainsi qu'il suit :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	2 426 686.93 €	264 722.59 €	0.00 €	* 47 798.22 €	* 312 520.81 €	2 161 964.34 €
2019	2 161 964.34 €	270 996.26 €	32 508.00 €	* 43 224.87 €	* 346 729.13 €	2 318 460.08 €
2020	2 318 460.08 €	305 361.31 €	0.00 €	* 42 699.78 €	* 348 061.09 €	2 013 098.77 €
2021	2 013 098.77 €	309 166.51 €	0.00 €	* 39 455.97 €	* 348 622.48 €	1 703 932.26 €
2022	1 703 932.26 €	288 152.56 €	0.00 €	* 34 586.76 €	* 322 739.32 €	1 415 779.70 €
2023	1 415 779.70 €	267 182.98 €	0.00 €	* 29 118.86 €	* 296 301.84 €	1 148 596.72 €
2024	1 148 596.72 €	257 557.23 €	0.00 €	* 23 710.76 €	* 281 267.99 €	891 039.49 €
2025	891 039.49 €	233 025.05 €	0.00 €	* 17 995.10 €	* 251 020.15 €	658 014.44 €
2026	658 014.44 €	138 898.72 €	0.00 €	* 13 417.25 €	* 152 315.97 €	519 115.72 €
2027	519 115.72 €	121 911.23 €	0.00 €	* 10 272.49 €	* 132 183.72 €	397 204.49 €
2028	397 204.49 €	89 800.41 €	0.00 €	* 7 305.59 €	* 97 106.00 €	307 404.08 €
2029	307 404.08 €	81 909.59 €	0.00 €	* 5 734.70 €	* 87 644.29 €	225 494.49 €
2030	225 494.49 €	75 352.54 €	0.00 €	* 4 244.69 €	* 79 597.23 €	150 141.95 €
2031	150 141.95 €	55 463.46 €	0.00 €	* 3 053.25 €	* 58 516.71 €	94 678.49 €
2032	94 678.49 €	33 345.33 €	0.00 €	* 2 064.26 €	* 35 409.59 €	61 333.16 €
2033	61 333.16 €	30 666.68 €	0.00 €	* 1 263.02 €	* 31 929.70 €	30 666.48 €
2034	30 666.48 €	30 666.48 €	0.00 €	* 480.10 €	* 31 146.58 €	0.00 €
		2 854 178.93 €	32 508.00 €	* 326 425.67 €	* 3 213 112.60 €	

Flux de remboursement



Evolution du CRD



En se projetant selon le cas de figure envisagé dans le cadre des projets de budgets 2018 et 2019 Séniors, qui supposent un tirage de fonds par mobilisation sur le prêt revolving pour 271 568 € en 2018, puis un remboursement intervenant fin 2019 pour 113 203 €, avant une probable consolidation d'environ 190 000 € au titre du déficit prévisionnel attendu, ce même profil d'extinction évoluerait de la manière suivante :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	2 426 686.93 €	264 722.59 €	0.00 €	* 48 120.96 €	* 312 843.55 €	2 433 622.34 €
2019	2 433 622.34 €	270 996.26 €	190 963.00 €	* 44 597.32 €	* 506 556.58 €	2 318 460.08 €
2020	2 318 460.08 €	305 361.31 €	0.00 €	* 42 699.78 €	* 348 061.09 €	2 013 098.77 €
2021	2 013 098.77 €	309 166.51 €	0.00 €	* 39 455.97 €	* 348 622.48 €	1 703 932.26 €
2022	1 703 932.26 €	288 152.56 €	0.00 €	* 34 586.76 €	* 322 739.32 €	1 415 779.70 €
2023	1 415 779.70 €	267 182.98 €	0.00 €	* 29 118.86 €	* 296 301.84 €	1 148 596.72 €
2024	1 148 596.72 €	257 557.23 €	0.00 €	* 23 710.76 €	* 281 267.99 €	891 039.49 €
2025	891 039.49 €	233 025.05 €	0.00 €	* 17 995.10 €	* 251 020.15 €	658 014.44 €
2026	658 014.44 €	138 898.72 €	0.00 €	* 13 417.25 €	* 152 315.97 €	519 115.72 €
2027	519 115.72 €	121 911.23 €	0.00 €	* 10 272.49 €	* 132 183.72 €	397 204.49 €
2028	397 204.49 €	89 800.41 €	0.00 €	* 7 305.59 €	* 97 106.00 €	307 404.08 €
2029	307 404.08 €	81 909.59 €	0.00 €	* 5 734.70 €	* 87 644.29 €	225 494.49 €
2030	225 494.49 €	75 352.54 €	0.00 €	* 4 244.69 €	* 79 597.23 €	150 141.95 €
2031	150 141.95 €	55 463.46 €	0.00 €	* 3 053.25 €	* 58 516.71 €	94 678.49 €
2032	94 678.49 €	33 345.33 €	0.00 €	* 2 064.26 €	* 35 409.59 €	61 333.16 €
2033	61 333.16 €	30 666.68 €	0.00 €	* 1 263.02 €	* 31 929.70 €	30 666.48 €
2034	30 666.48 €	30 666.48 €	0.00 €	* 480.10 €	* 31 146.58 €	0.00 €
		2 854 178.93 €	190 963.00 €	* 328 120.86 €	* 3 373 262.79 €	

CINQUIÈME PARTIE : **FOCUS SUR LA SITUATION GLOBALE DU PERSONNEL AVEC PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION SUR 2018**

Dans ce contexte de rationalisation des dépenses publiques et face à la volonté affichée du gouvernement d'impliquer les acteurs locaux et notamment les collectivités locales dans une politique de maîtrise de leurs dépenses de personnels, il demeure pertinent d'étudier plus en détail ce poste budgétaire.

A) La maîtrise des dépenses de personnel : de l'enjeu national aux constats :

Si la maîtrise de ce poste semble primordiale, l'exercice n'est pas pour autant aisé.

En effet, certaines réformes statutaires ont eu un impact non négligeable sur ces dépenses.

Ainsi le dispositif parcours professionnels carrière et rémunérations dit « PPCR » s'est accompagné d'augmentations de salaires significatives depuis 2016. Même si ce dispositif est gelé pour 2018, il devrait être réactivé en 2019. Autre réforme l'uniformisation des cadences d'avancement d'échelon qui a aussi impacté les dépenses puisque les durées d'avancement sont plus courtes.

Aussi, d'un point de vue purement statistique concernant notre commune, nous avons pu vérifier cette tendance à l'augmentation car si les dépenses de personnels représentaient 56.48 % des dépenses de fonctionnement en 2016, elles représentent 59.60 % en 2017 ; soit une augmentation totale de 3.12 %.

Ensuite, sans énumérer en détail l'ensemble des postes budgétaires, il est intéressant d'étudier ce poste de dépenses selon deux catégories d'agents :

☞ pour les agents titulaires, si les dépenses de personnel représentaient en 2016, 61.40 % des dépenses, ce chiffre passe à 61.70 % en 2017.

☞ pour les agents non titulaires c'est-à-dire l'ensemble des contrats de remplacements et autres renforts saisonniers, l'évolution est passé de 7.50 % en 2016 contre 6.60 % en 2017.

Enfin, pour ce qui concerne la part des charges patronales proprement dites, elles ont augmenté modérément puisque nous étions à 28.10 % en 2016 contre 28.60 % en 2017.

B) La maîtrise des dépenses de personnel au niveau de notre commune :

Afin de minimiser l'impact des réformes citées plus haut, nous avons essayé de maîtriser nos dépenses à travers plusieurs leviers.

- 1ère chose : les services ont mené une réflexion générale sur notre protocole interne en terme de congés ; d'horaires ; de remplacement...qui à aboutit à une organisation plus pertinente de nos services

- 2ème chose : la maîtrise du volume des heures supplémentaires a permis une économie de 1331 €, soit une diminution de 12% par rapport à 2016. Une meilleure organisation des services et une meilleure répartition des tâches expliquent ces chiffres
- 3ème élément : la maîtrise de notre régime indemnitaire qui n'a pas augmenté. En effet, la mise en place du nouveau régime indemnitaire dit « RIFSSEP » s'est réalisé via une transposition à l'identique de notre régime actuel. Ce gel du régime indemnitaire s'est fait dans la concertation et a permis d'expliquer aux agents les enjeux économiques actuels. A noter cependant que la commune de Trouy a opter pour un régime indemnitaire gratifiant qui rémunère une certaine polyvalence mais aussi des compétences et technicités à la fois propres et utiles à la collectivité.
- 4ème élément : la réflexion autour du recrutement de nos agents saisonniers, ayant permis de réaliser des économies en recrutant des effectifs plus réduits.

C) La tendance pour 2018 :

S'il n'est plus à prouver que les dernières mesures gouvernementales ont impacté significativement le budget, via la masse salariale, 2018 devrait à nouveau peser sur celle-ci, au niveau de la réforme concernant la création de l'indemnité compensatrice de la hausse de la contribution généralisé.

En effet, même si on parle d'impact financier neutre pour la fonction publique territoriale, les collectivités supporte seule cette nouvelle contribution (estimé à 12 800 € pour notre commune sur 2018) ; l'Etat ne participant aucunement à son financement.

Par ailleurs, le rétablissement d'une journée de carence en cas de maladie devrait quant à lui, diminuer les impacts négatifs, mais cette tendance ne se vérifiera surtout, qu'au niveau des grandes collectivités, qui ont un taux d'absentéisme plus élevé. Notre commune sera très peu impactée pour sa part, vu le faible taux d'absentéisme constaté.

D'un point de vue purement structurel, la pyramide des âges démontre plutôt un vieillissement du personnel communal, avec les répartitions suivantes :

15 % ont entre 30 et 40 ans
 35 % entre 40 et 50 ans
 40 % entre 50 et 60 ans
 5 % <30 ans
 5% >60 ans

La répartition par sexe fait ressortir que, pour un effectif constant de 40 agents, 72.50% sont des femmes et 27.50 % des hommes.

Enfin, sur le plan des effectifs répartis, par filière et catégorie statutaire, on affiche les regroupements suivants :

AU 31/12/2017

Catégorie	EFFECTIFS BUDGETISES	modifications au cours de l'année	EFFECTIFS PREVISIONNELS 31/12/2018	RENFORT 2017	RENFORT PREVISIONNELS 31/12/2018	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE						
A	1		1			
B	2		2			
C	7		7			
TOTAL	10		10	0		0
FILIERE ANIMATION						
A	0		0			
B	1		1			
C	6		6			
TOTAL	7		7	2		2
FILIERE MEDICO SOCIALE						
A	0		0			
B	0		0			
C	4		4			
TOTAL	4		4	1		1
FILIERE TECHNIQUE						
A	0		0			
B	1		1			
C	18	-1	17	1		1
TOTAL	19		18			0
TOTAUX	40		39	4		43

Enfin, au niveau de la gestion prévisionnelle des effectifs même si nous n'avons pas de départ prévu à l'horizon 2018, certains postes restent incompressibles et doivent être remplacés notamment à l'enfance.

Restent finalement les services Administratifs qui pourront peut-être évoluer à la baisse via une diminution et transfert de certaines missions aux structures communautaires, ainsi que les services techniques, qui pourront également baissés via le recours à la mutualisation entre communes et externalisation de certaines missions.